

ASSEMBLEE GENERALE du 5 02 2021 (en visioconférence)

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Anne BENNET, adjointe à la sous-directrice de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO C2
- Monsieur Didier LACROIX, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, sous-direction à l'action éducative, DGESCO
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, SG, D.G.R.H.
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Adjointe à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Christian AUDEGUY, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Madame Christine DARNAULT, Directrice de Cabinet adjointe auprès du Recteur
- Monsieur Hervé BARILLER, Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale de l'Isère
- Monsieur Thierry CLAVERIE, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Vienne
- Madame Véronique ELOI-ROUX, IGESR, Doyenne du Groupe EPS
- Madame Laurence LEFEVRE, IGESR
- Madame Marie-France CHAUMEIL, IGESR, Collège Jeunesse, Sports et Vie associative
- Monsieur Zaïr KEDADOUCHE, IGESR
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS Créteil
- Monsieur Olivier CALAIS, IA IPR EPS Lille

- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Lucie Aubrac, Doubs
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18^e
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Merleau-Ponty, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des Lycées Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin scolaire, Conseillère Technique, DGESCO

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Maureen JEAN-LOUIS, élue CAVL, académie d'Amiens
- Roman MASSA, élu CAVL, académie de Besançon

Invité : Théo QUISSOLLE, élu CAVL, académie de Versailles

MINISTERE EN CHARGE DES SPORTS

- Madame Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Madame Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport, DS1A
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, DS1A
- Madame Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des Sports, représentée par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport
- Monsieur Jean-François HATTE, Sous-Directeur du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport, Direction des Sports, représenté par Monsieur Laurent VILLEBRUN, Chef du bureau du pilotage des services territoriaux et de la tutelle de l'agence, DS2C
- Madame Ludivine GONDRAN, Chargée de mission Sport et Handicaps, DS1A
- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Vincent DE PETRA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Responsable du pôle Sport, DRJSCS
- Madame Constance STOYANOV, Inspectrice de la jeunesse et des sports, Cheffe adjointe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Yvelines
- Monsieur Ghani YALOUZ, Directeur Général de l'INSEP, représenté par Madame Viviane BONVIN, Chargée de mission au sein du pôle Haut Niveau

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- Madame Christine ROUSSEAU, Chargée de mission, Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire, M.A.A.

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-Président Région Centre-Val de Loire, délégué aux sports

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur André GIRAUD, Président de la F.F. d'Athlétisme, représentant le C.N.O.S.F., représenté par Monsieur Didier VAREECKE, Vice-Président délégué de la F.F. d'Athlétisme
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSEF, représentant le CNOSEF, Président d'honneur de la F.F. de Badminton
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U., représenté par Monsieur Vincent ROGNON, Directeur national de la F.F.S.U.
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P., représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Vincent MICHAUD, Directeur du Service Régional UNSS Poitiers
- Monsieur Franck DUFOUR, Directeur Départemental UNSS Béarn Soule
- Madame Claudine HERVY, Trésorière adjointe, P.E.E.P.
- Madame Florence CLAUDEPIERRE, Administratrice nationale F.C.P.E.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie BOJKO, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Andjelko SVRDJIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire - S.E./UNSA

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Sylvain QUIRION, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège F. Truffaut, Gonesse, académie de Versailles

- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Bordeaux, académie de Bordeaux
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Camille Claudel, Civray, académie de Poitiers
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Albert Camus, Lumbres, académie de Lille
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Lycée M. Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Monsieur Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Rabelais, Angers, académie de Nantes
- Madame Stéphane LAVIEUVILLE, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Lycée de la Côte d'Albâtre, Saint Valéry en Caux, académie de Rouen
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'Académie de Paris

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, représentant l'Association des Départements de France (ADF)

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Monsieur Didier GEORGES, représentant le SNPDEN UNSA
- 1 représentant de la F.C.P.E.

I) Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur Didier LACROIX cède la parole à Madame Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, pour présenter les 3 élèves participant à l'assemblée générale avant la lecture des déclarations liminaires.

Madame Nathalie COSTANTINI : Le travail engagé avec Roman, Maureen et Théo, comme avec Monsieur Christophe BRUNELLE de la DGESCO va effectivement dans le sens de notre slogan : « l'UNSS, c'est pour les élèves et par les élèves ». Cette instance va être pour eux l'occasion d'assister aux débats et de prendre la mesure de ce que représente une assemblée générale d'une fédération. La directrice donne alors la parole à Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe UNSS, pour expliquer le sens du travail réalisé avec Monsieur BRUNELLE et la DGESCO.

Madame Nathalie GRAND travaille avec Monsieur BRUNELLE depuis un an et demi suite à sa prise de fonction à la direction nationale de la vie lycéenne auprès de la DGESCO. Monsieur BRUNELLE a aussi intégré la commission nationale jeunes officiels UNSS. Un travail sur les différents axes de formation proposés à l'UNSS a débuté. Dans le cadre de notre travail commun, Madame GRAND a pu rentrer en contact via une visioconférence avec l'ensemble des délégués académiques de la vie lycéenne qui existent sur tous les territoires en métropole comme en outre-mer.

A cette occasion, il a été essentiel d'échanger avec ces différents représentants pour leur faire comprendre l'importance des liens entre les conseils de vie, que ce soit en lycée comme en collège, car il est intéressant aussi de mutualiser nos axes de travail.

A l'issue de cette visioconférence, un flyer a été produit et envoyé par la Direction nationale de la vie lycéenne de la DGESCO à tous les établissements scolaires en septembre 2020. Celui-ci fait référence à l'ensemble des possibilités offertes aux jeunes de s'impliquer, de s'engager dans la vie associative, en amont des trois semaines de l'engagement qui commence à partir de la mi-septembre dans tous les établissements scolaires. Ce flyer était associé à un courrier émanant du ministre. Toutes les formations proposées par l'UNSS incitent fortement les jeunes à travailler ensemble au sein de leur établissement. Comme il existe des formations de délégués de classe, il existe aussi des formations d'éco délégués mises en place récemment, des formations de jeunes dirigeants, voire des formations d'éco responsables. Toutes ces formations, en lien avec les délégués académiques et nos jeunes, sont d'une importance extrême pour avancer ensemble et renforcer ce tissu associatif et d'engagement des jeunes au sein de nos instances.

Monsieur Didier LACROIX procède alors aux déclarations liminaires.

II) Déclarations liminaires

Madame Coralie RUDOLF, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Strasbourg :

Lors du dernier CA de l'UNSS, nous avons débuté notre déclaration liminaire en annonçant que le sport scolaire continuait à fonctionner malgré de fortes contraintes. C'était sans compter sur les dernières mesures gouvernementales interdisant les APSA dans les gymnases (14 janvier 2021). Cette annonce corrélée aux conditions climatiques actuelles (chutes de neige, crue, averses...) a contraint à restreindre l'offre de formations des AS, voire à mettre certaines AS à l'arrêt.

Cette semaine, quelques collègues ont pu découvrir par hasard le nouveau site de l'UNSS. Outre le fait qu'aucune information n'ait été faite en direction des collègues animateurs d'AS, des élèves ou des parents sur le lancement de cet outil de communication, il apparaît que celui-ci ne semble être qu'une version inaboutie. (Sur la rubrique « documents officiels » par exemple apparaissent des textes créés par des générateurs automatiques, d'autre part le rapport général 2019-2020 pas encore validé en instance est déjà en ligne).

La direction nationale s'était engagée sur la tenue d'une commission sur la conception du site UNSS. Si elle a eu lieu, force est de constater que nous avons été une nouvelle fois oubliés !

D'autre part, malgré l'aval de M. Lacroix concernant l'ouverture d'un espace de communication pour les élus des AS, cet espace n'existe toujours pas ! Mme la directrice nationale ne cesse de demander que nous lui fassions confiance, encore une fois, sa parole n'est pas tenue. Les élus des AS ont pris l'habitude de ne pas voir toutes leurs demandes aboutir mais nous ne pensions pas que le président de l'UNSS serait logé à la même enseigne.

Par ailleurs, les éléments budgétaires à l'ordre du jour de ce CA montrent que notre analyse concernant la réalité budgétaire de 2020 était plus juste que celle qui nous avait été présentée. De ce fait, le montant et le calendrier de l'aide exceptionnelle en direction des AS auraient dû leur être beaucoup plus favorables.

Nous actons positivement que notre demande faite au CA du 7 janvier soit acceptée et que les AS non affiliées au 25 novembre 2020 puissent bénéficier de l'aide exceptionnelle. Nous persistons à dire que c'est l'imposition du contrat licence à toutes les AS qui fragilise les trésoreries. Nous souhaitons en outre relayer l'inquiétude de certains Services Régionaux UNSS face au rejet des seconds prélèvements bancaires. Les caisses de certaines AS sont déjà vides et ne peuvent pas s'acquitter du montant du contrat licence. Parce qu'elles ont respecté le code de l'Éducation en s'affiliant, ces AS mettent à mal, bien malgré elles, la pérennité financière de nos services régionaux.

Nous savons que certains services déconcentrés ont commencé à interroger la profession et organisent des consultations sur le contrat licence. Nous espérons que les élus des AS seront sollicités pour participer à ces temps de travail mais il est dommage qu'il n'y ait pas un cadrage national sur le contenu de cette enquête. Nous souhaitons qu'un GT national se tienne sur le sujet comme annoncé par la directrice nationale. Ce GT devra étudier et analyser les multiples remontées du terrain et ainsi faire des propositions à tous les administrateurs de l'UNSS pour prendre les décisions en instance. En attendant, nous demandons de nouveau que les AS qui le souhaitent, puissent bénéficier de la prise de licence individuelle, d'autant plus nécessaire dans la période de crise sanitaire actuelle.

Concernant le budget prévisionnel 2021, encore une fois, on nous présente un budget incompréhensible. Pourquoi à la lecture des différents tableaux sommes-nous dans l'incapacité de mettre en relation les différentes sommes présentées ? Cela n'est pas sérieux au regard des montants engagés ! Il faut arrêter de nous noyer dans des tentatives d'explications à n'en plus finir. Nous aurions peut-être eu des réponses plus précises et professionnelles si la DNA en charge des finances avait été présente lors de la dernière AG.

A force d'adaptation les animateurs d'AS sont épuisés et se sentent méprisés. Nous avons donc besoin de tout votre soutien M. le président de l'UNSS. Ce n'est pas la vidéo qui a tourné en boucle sur les réseaux sociaux, montrant le ministre de l'Éducation Nationale et des sports en train de réaliser des circumductions au milieu d'élèves, qui va rassurer la profession. Bien au contraire, l'image renvoyée, banalisant des conditions d'enseignement scandaleuses en EPS et dans le sport scolaire renforce le mépris ressenti. Nous vous remercions pour votre écoute.

Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U. :

La pratique physique en cette période pandémique a été reconnue comme essentielle par de nombreux acteurs et médecins parce qu'elle permet de développer, entretenir la condition physique, psychologique, le lien social et qu'elle a un rôle non négligeable dans l'activation des défenses immunitaires. Elle est donc primordiale dans le contexte sanitaire que nous connaissons. Pourtant, les autorités de santé et le politique préconisent des mesures qui vont à l'encontre de ces enjeux de santé publique en interdisant, en plein hiver, les pratiques en milieu couvert et en amenuisant considérablement les possibilités de pratiques extra-scolaires avec l'instauration d'un couvre-feu à 18h. Ce sont donc l'ensemble des pratiques scolaires et extra-scolaires qui sont touchées.

Le sport scolaire du second degré n'échappe pas à ces mesures restrictives. Les conditions difficiles que nous connaissons jusqu'ici se trouvent encore plus compliquées. Nul besoin d'évoquer ici la problématique des installations avec des pelouses interdites parce que détrempées, des plateaux bitumés où les élèves glissent, des phénomènes d'entassements sur les stades, la natation - priorité nationale - rendue impossible, l'accès des vestiaires refusé à certains endroits... sans parler non plus des nombreuses incohérences avec la plus marquante pour l'activité danse autorisée à l'extérieur de l'école et interdite aux mêmes élèves en EPS... Les

enseignants d'EPS, les cadres, sont à bout, obligés de s'adapter au jour le jour en fonction des conditions météorologiques et des espaces extérieurs disponibles.

Aucune donnée n'est venue justifier cette mesure et le désarroi, la colère, le sentiment d'abandon est grand. Il est plus que temps de réfléchir, de proposer des alternatives et des modalités de sortie de crise. Il faut anticiper davantage pour ne pas laisser les équipes seules face à cette crise et à la nécessité de répondre aux enjeux sanitaires.

Pour le sport scolaire du second degré, on ne parvient pas à avoir une visibilité sur les projets de l'UNSS, sur la direction qu'elle prend... L'UNSS d'après pandémie ne pourra être complètement celle d'avant. Il faudra du temps pour y revenir et il est donc nécessaire de travailler tous ensemble à des projets, à des étapes pour regagner l'adhésion des élèves, retrouver l'attrait perdu pendant cette crise sanitaire... Quelles évolutions du modèle sportif et économique pour se relancer ? Quelle projection ? Quel avenir proche ?

Dans ce contexte, interroger sur les mesures à prendre concernant le coût des contrats n'est pas inintéressant. Mais pourquoi l'avoir accompagné parfois de messages disant que si on réduit les coûts de contrats, on réduit les capacités financières de la structure et donc les moyens pour l'animation... ? Quel message fait-on passer, si ce n'est de dire « ne changeons rien ! » ? Comment se prononcer sans avoir en tête des scénarii sur l'évolution du modèle qui a cours jusque-là ? Dans le même temps, alors qu'on ne perçoit aucun changement, d'autres, profonds, se font jour avec un renouvellement conséquent de la structure en pleine période de crise...

Nous sommes très inquiets du malaise et du mal-être qui pèsent de plus en plus et qui transpirent jusque dans les académies. Les dossiers passent d'une personne à l'autre sans que les raisons n'en soient explicitées, le manque de confiance et de reconnaissance envers les personnels, qu'ils soient collègues, cadres ou personnels de droit privé, fait particulièrement défaut ces derniers mois. Le contexte COVID, s'il aggrave la situation, n'est pas le seul responsable.

Nous avons appris que plusieurs personnes seraient appelées à quitter la structure au plan national et en région, certains cadres ont le projet de partir très rapidement (certains avant la fin de l'année scolaire). Non pas par opportunité de carrière, mais bien parce qu'à leur tour, ils ne se retrouvent plus dans les orientations et dans les directives actuelles.

Tout cela jette du trouble et est incompréhensible. Cela ne permet pas la sérénité nécessaire à une réflexion sur l'avenir. Tout comme d'ailleurs les dernières opérations ministérielles qui, dans une spirale communicationnelle et des calendriers prédéterminés lancent cette semaine l'opération « semaine olympique et paralympique » ... Quel aveuglement et déni des réalités ! Comment ne pas avoir programmé le report de cette initiative compte tenu du contexte ? Comment comprendre qu'on veuille à tout crin conventionner avec l'USEP et des fédérations sportives sur la mise en œuvre des 30 minutes d'activités par jour alors que les pratiques physiques sont empêchées ? Le sentiment d'un ministère hors sol, complètement déconnecté des réalités de terrain, est de plus en plus fort.

Pourtant, les cadres et les animateurs des AS, conscients du formidable outil qu'ils ont entre les mains, attachés aux valeurs du sport scolaire, redoublent d'ingéniosité pour faire vivre les AS avec de vraies pratiques en présentiel. S'appuyer sur leur engagement et leur expertise est essentiel dans la période. Cela doit nous aider à se préparer pour des jours meilleurs. Même si tout cela prendra du temps, nous croyons vraiment que le moment de relancer, de redynamiser le sport scolaire, voire par endroit le reconstruire, est venu. Merci.

Monsieur David LELONG, Conseiller national Education en charge des questions Sport scolaire - SE-UNSA :

Mesdames, Messieurs,

En ouverture de la précédente assemblée générale de l'UNSS, nous exprimions notre inquiétude pour le sport scolaire et ceux qui le font vivre, en premier lieu les animateurs d'AS, durement touchés par la crise sanitaire. Quelques mois plus tard, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Avec l'interdiction désormais de pratiquer en lieu clos, et l'obligation de faire vivre l'EPS et le sport scolaire en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent, ce sont les élèves et les enseignants qui

font les frais de décisions ministérielles toujours plus contradictoires et contraignantes. Le SE-Unsa demande la reprise de la pratique physique en milieu clos dès le retour des vacances scolaires d'hiver en instaurant un nombre de mètres carré ou un volume d'air par élève et en préconisant une liste de disciplines adaptées.

A cette situation sanitaire qui s'éternise, s'ajoute la suppression des 1800 postes dans le second degré et leur compensation en HSA, dégradant toujours davantage les conditions de travail de nos collègues. Le SE-Unsa, dans les différentes instances départementales, académiques et nationales où il est présent, a dénoncé cette carte scolaire scandaleuse qui aura des conséquences dramatiques et pour nos élèves, et pour nos enseignants : multiplication des mesures de carte scolaire et des services partagés, emplois du temps incohérents, épuisement des personnels... Pour nos collègues, professeurs d'EPS, animateurs des AS, directement menacés par des suppressions de postes en fonction des territoires, cela se traduit par une impossibilité de s'investir durablement au sein des AS et des établissements.

Comment, dans ces conditions, répondre aux ambitions de l'UNSS, dont le dernier rapport d'activité montre le dynamisme et la dimension citoyenne : lutte contre les discriminations, pratiques écoresponsables, pratiques inclusives... autant de combats et de valeurs également portés par le SE-Unsa qui renouvelle ici son soutien au sport scolaire.

Concernant le budget prévisionnel 2021, le SE-Unsa salue l'effort de la direction nationale dans son soutien aux AS. La baisse globale qui était prévisible compte tenu de la crise sanitaire n'empêche pas l'UNSS de mobiliser ses efforts pour le maintien du sport scolaire dans tous les territoires, efforts salués par le ministère qui lui renouvelle sa confiance en la dotant à la même hauteur que l'an dernier. Comme l'an dernier, nous déplorons toutefois la baisse continue des subventions territoriales qui ne peut que mettre en danger, à terme, l'ensemble des AS. Dans le contexte actuel, il semble urgent de revoir les paramètres de calcul du contrat licence notamment en incluant les établissements REP et en prenant en compte les petites structures où l'AS est animée par un seul animateur.

Le SE-Unsa souhaite clore son propos liminaire en espérant que l'UNSS continuera à apporter son soutien aux AS en difficulté, et à ceux qui les animent, afin de faire vivre le sport scolaire au-delà de la crise sanitaire.

Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur Didier LACROIX remercie chaque représentant pour leur déclaration et demande à ce que chacune d'entre elle soit restituée afin d'être jointe au prochain procès-verbal. Un certain nombre de questions, notamment sur le budget et les contrats licences, vont être abordées au cours de la séance.

Monsieur LACROIX partage le désarroi des enseignants d'EPS qui découle de la situation sanitaire pandémique sur la pratique des activités physiques et sportives. Le ministère s'emploie à essayer de trouver des solutions permettant à la fois de concilier l'endiguement de la pandémie et la pratique d'activités.

Pour ce qui est du site UNSS, Monsieur LACROIX laissera le soin à Nathalie COSTANTINI de répondre aux questions.

Celle de l'espace de communication le concerne plus particulièrement. Monsieur LACROIX confirme être toujours favorable à cette volonté d'élargir la communication. Toutefois, il rappelle que d'un point de vue organisationnel, il faut que tout soit clairement écrit au préalable via un règlement intérieur ou une charte, et que cela soit aussi dûment accepté par les personnes avant de s'exprimer sur celui-ci, pour que l'espace ne soit pas une source de conflits ou de tensions. Une fois l'ensemble de ces éléments bien cernés, l'aspect technique pourra alors être abordé.

Madame Nathalie COSTANTINI souligne qu'il était important dans cette période que le sport scolaire et ce qui était fait dans les territoires par les animateurs d'AS et les cadres soient mis en lumière à travers un site plus contemporain.

La directrice précise que celui-ci a été réalisé en interne sans qu'il y ait de coût de quelque nature que ce soit. Cette nouvelle présentation avait été annoncée à tous pour la rentrée de janvier. La charge de travail et le temps passés étant énormes, un petit décalage s'est opéré par rapport à la date du 4 janvier. La directrice se dit à l'écoute de tout point qui ne soit pas à la hauteur des attentes pour rendre celui-ci plus complet. Des parties ne sont en effet pas encore complètement achevées. En revanche, elle invite à aller sur la page

éthi'ction totalement complète qui permet de rendre compte de l'ensemble du dossier éthi'ction et de la portée de ses actions réalisées dans le cadre de l'UNSS au bénéfice des jeunes mais aussi de leurs familles puisque le site est ouvert à tous.

Pour ce qui concerne le groupe de travail (GT) « contrat licence », des actions ont été réalisées par l'ensemble des cadres sur tous les territoires.

La directrice a été contactée par un certain nombre de coordonnateurs de districts de différents territoires métropolitains. En revanche, si elle a obtenu des contacts avec les cadres des territoires ultramarins, elle n'en a pas eu avec leurs coordonnateurs.

Le travail est donc effectué au plus près des AS et au plus près des enseignants, avec une première échéance au 15 mars, de façon à ce que la direction nationale puisse faire la synthèse de l'ensemble des propositions pour les présenter lors du CA du 6 avril, de manière à ce que les différentes propositions retenues puissent faire l'objet d'un temps d'échanges.

Dès lors, un GT spécifique « contrat licence » pourra être établi pour poursuivre le travail déjà mis en place dans la perspective d'un vote à l'AG du mois de juin. Le calendrier présenté sera respecté. Dans l'immédiat, les réalisations s'opèrent encore dans chacun des territoires. Ce GT ne se tiendra qu'après avoir récupéré la première partie des propositions émanant de tout le terrain.

Sur les AS en difficultés, une réunion de travail avec l'ANS vient de se tenir et un premier bilan a été fait pour essayer de mieux adapter les propositions de l'ANS à notre structure UNSS et à nos associations sportives ne fonctionnant pas tout à fait comme le monde sportif fédéral.

Des courriers viennent de partir à destination des chefs d'établissements pour que le travail au plus près des AS en difficultés soit réalisé. Les cadres en ont déjà été informés, de manière à avoir à la fois une réflexion coté établissement mais aussi que les cadres puissent compléter éventuellement des listes d'AS en difficultés qui n'auraient pas pris le temps de remonter leurs difficultés et qui ne seraient pas prêtes à s'engager sur le « compte Asso ». Pour que les AS puissent bénéficier de cela, il est indispensable que chacune puisse bien rentrer dans le compte Asso de l'ANS.

Monsieur Didier LACROIX développera au fur et à mesure de la séance les autres points qui ont pu être évoqués et qui pour l'instant n'ont pas donné réponse. Deux procès-verbaux d'assemblée générale sont à soumettre aux votes. Monsieur LACROIX demande si, parmi les membres de l'assemblée générale, des observations sont à prendre en compte.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Rennes, demande à intervenir sur le dossier de l'espace de communication des élus des AS.

Monsieur LESNÉ tient à souligner qu'ils avaient apprécié l'intervention de Monsieur LACROIX lors de la précédente assemblée générale donnant la possibilité d'avoir un espace de communication pour les élus des AS. Ceux-ci ont bien entendu que ce sont des éléments qui ne peuvent pas se faire simplement, qu'il faut prendre en compte un règlement intérieur, voire établir une charte avant d'aborder le côté technique de cet espace.

Toutefois, les élus des AS souhaiteraient qu'une date soit rapidement prise afin que tout puisse se mettre en place lors de l'assemblée générale prochaine du mois de juin.

Les élus des AS attendent que l'UNSS les invite à échanger pour créer enfin cet espace de communication.

Il faudrait qu'une date soit fixée aujourd'hui à cette assemblée générale pour que, dans les semaines à venir, soit organisé un groupe de travail ou un élément de collaboration, afin de mettre en place cet espace de communication.

Les élus des AS demandent à ce que Monsieur LACROIX comme Madame COSTANTINI prennent cet engagement pour que cet espace soit effectif dès l'assemblée générale prochaine.

Monsieur Didier LACROIX tient à souligner l'importance de la complexité et de la préparation au préalable de ce travail en interne à l'UNSS. Certaines modalités sont à prendre en compte, sans oublier les exigences de droit. Beaucoup de questions se posent, il faut répondre à beaucoup d'éléments. Un travail doit être mené à bien en termes de fonctionnement, de liens qui peuvent être utilisés, en terme de responsabilité éditoriale.

Avant de venir à une réunion, cela nécessite l'écriture d'une trame, mais Monsieur LACROIX se dit favorable à l'expression.

Monsieur Emmanuel LESNÉ : Les élus des AS entendent que Monsieur LACROIX est d'accord avec le principe. Il faut simplement que les choses soient actées pour avancer concrètement, même si un certain nombre d'éléments et de prérogatives sont à prendre avant tout en considération.

Il faut clairement que l'UNSS dise s'il est possible ou pas pour les élus des AS d'avoir un espace de communication. La demande des élus des AS date de 2004. Cela fait 16 ans qu'on en parle. Il faut donc agir maintenant.

Monsieur Didier LACROIX réitère l'ouverture sur un projet qui doit tout d'abord se construire. Il faut une production préalable écrite de l'instance, sinon le projet est voué à l'échec. Monsieur LACROIX suggère donc à minima, pour qu'un premier Groupe de Travail puisse se réunir, il est indispensable d'écrire le projet pour imaginer le site et d'avoir une base solide qui rendra le GT fructueux.

Monsieur Emmanuel LESNÉ note la proposition de Monsieur LACROIX.

Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles :

Avant la présentation des procès-verbaux, les élu(e)s des AS souhaitaient intervenir sur le changement de date de cette instance. Si nous pouvons comprendre les contraintes liées au calendrier de chacun, le choix de placer cette AG pendant la semaine olympique et paralympique a mis en difficulté notre collectif car certains d'entre nous étaient engagés sur des actions dans le cadre de la SOP.

De plus, nous aimerions à l'avenir que l'ensemble des documents liés à l'instance fassent l'objet d'un seul envoi. En effet, la multiplicité des mails, en plus de compliquer le travail du secrétariat de l'UNSS, rend complexe le recueil, puis l'analyse de l'ensemble de ces documents. De surcroît, au regard de la densité de ces documents, il serait souhaitable qu'ils soient envoyés à minima une semaine avant la tenue de l'instance.

Monsieur Didier LACROIX remercie Madame PELTIER pour sa prise de parole et explique la raison pour laquelle la date de la présente assemblée générale a été changée. Si cela s'est produit à plusieurs reprises à l'initiative des participants au CA ou à l'AG, et si Monsieur LACROIX a toujours accordé ces demandes de changements de dates, pour autant celle de la présente instance est à son initiative, en raison de contraintes d'agenda liées à des obligations de travail dans le cadre des projets de loi sur les principes républicains.

Monsieur LACROIX note aussi le souhait d'un envoi unique des documents. En termes de préparation et avec des délais à minima d'une semaine avant la tenue de l'instance pour permettre la bonne connaissance des documents, rendra effectivement le travail plus simple. Dans un avenir proche où la pandémie par ses contraintes devrait s'éloigner, Madame SYLVESTRE essaiera de respecter ces bons principes de gestion. Il en profite pour remercier le travail de Madame SYLVESTRE.

Madame Nathalie COSTANTINI donne la parole à l'un des 3 représentants des élèves.

Monsieur Roman MASSA, élu CAVL, académie de Besançon, se présente. Il a 17 ans et habite dans le jura. Passionné par le sport, cela lui fait d'autant plus plaisir de faire partie de l'assemblée générale de l'UNSS, et de pouvoir partager cette expérience avec Maureen et Théo, respectivement de l'académie d'Amiens et de Versailles.

Monsieur Didier LACROIX lui souhaite la bienvenue dans notre instance et le félicite pour son engagement. Monsieur LACROIX revient au compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin pour permettre les prises de paroles.

III) Approbation des procès-verbaux de l'AG du 30 juin 2020 et de l'AGE du 5 novembre 2020

Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers : Les élus des AS n'ont rien à redire sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 novembre. En revanche, un passage extrait du procès-verbal du 30 juin mérite une réécriture.

Demande de modification en haut de la page 15 :

Remplacer : « *Sur un document officiel, Denis LECAMP, élu des AS, ne voit pas les choses sereinement et ne comprend pas de ne pas avoir été averti de ce changement de représentation et d'écriture demandé par la cours des comptes.* »

Par : « *Concernant la modification de chiffres sur un document officiel, Denis LECAMP, élu des AS, signifie que ce genre de procédé, sans en avertir au préalable les membres des instances, empêche d'avoir une lecture sereine des documents comptables fournis.* »

Monsieur Didier LACROIX n'a aucune objection par rapport à cette reformulation à transmettre à Madame SYLVESTRE. Monsieur LACROIX soumet alors à ses membres l'adoption des procès-verbaux.

Procès-verbal de l'AG du 30 juin 2020 : 51 pour, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal de l'AGE du 5 novembre 2020 : 52 pour, pas de contre, ni d'abstention.

IV) Rapport général de l'UNSS 2019/2020 :

Monsieur Didier LACROIX propose d'aborder la présentation du rapport général 2019/2020.

Madame Nathalie COSTANTINI donne la parole à Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint UNSS. La directrice rappelle que ce rapport général a donné lieu, suite au conseil d'administration, à des modifications pour tenir compte des propositions des élus des AS.

Monsieur Edouard ANDREASSIAN : Le rapport général est issue d'une construction collégiale qui s'inscrit au-delà de la direction nationale avec les différents services de l'UNSS, les établissements, les élèves. Ces focus mis en place permettent avant tout de mettre en avant le terrain.

Le rapport général a été actualisé en particulier sur la partie sportive avec 8 pages qui ont été ajoutées. En parallèle de ces 8 pages, « l'UNSS en chiffres et en images » traduit aussi une déclinaison à partir de remarques qui avaient été faites.

Une difficulté cette année liée à son élaboration en fonction du contexte de la covid en mars s'est rajoutée. A des habitudes bien ancrées, il a fallu passer par des incertitudes constantes.

De fait, Monsieur ANDREASSIAN tient à remercier toutes les parties prenantes dans la réalisation de ce rapport qui a été fait pour favoriser la continuité de l'engagement des élèves.

Le premier bloc correspond à septembre 2019 jusqu'à mi-mars 2020 avec la mise en route de la journée nationale du sport scolaire qui a été suivie par bon nombre de personnes et d'établissements, avec aussi, en parallèle, des signatures quintipartites avec les différentes fédérations et les autres instances.

L'UNSS a pu compter aussi sur le début des phases qualificatives pour les championnats de France et sur certaines programmations anticipées par les cadres.

Sur les organes déconcentrés, la programmation des CDUNSS et des CRUNSS avait été bien identifiée dès le départ. Toutefois, les CDUNSS sont passés en terme de pourcentage de 62% à 63%. En revanche, une chute au niveau des CRUNSS a été observée avec un pourcentage passé de 72% à 34% en fonction du contexte. Les différents CRUNSS ont de fait été reprogrammés. Beaucoup se font actuellement en visioconférences.

Comme l'année 2019/2020 a vu ses événements s'annuler progressivement, une stratégie nouvelle pour 2021 a été adoptée en annulant assez rapidement les championnats de France. Un réel effort a été fait au niveau des fiches sports pour qu'elles soient proposées dès fin juin 2020.

Concernant le fonctionnement du fonds de solidarité, dès le début de la semaine prochaine, un courrier sera envoyé vers les présidents des associations sportives et les enseignants d'EPS. Désormais, le président de l'AS doit apposer sa signature et mettre le tampon de l'établissement sur chaque page du dossier pour certifier la demande, dans le but de pouvoir prendre en compte ce qui est indiqué par le secrétaire, en particulier sur la partie budgétaire. La « commission fonds de solidarité » est depuis peu composée aussi de deux élus des AS.

Au niveau du PNDSS été voté et actualisé pour 2020, Monsieur ANDREASSIAN souligne que le comité de pilotage (COFIL) est le résultat d'un travail collégial qui a abouti à un document acté par tous. En termes de déclinaison territoriale, la notion de pilotage est représentée à 98% au niveau des CDUNSS et des CRUNSS. La période complexe que nous vivons met en évidence que les trois lettres de l'acronyme A.I.R sont intimement imbriquées, ce qui n'a pas forcément été perçu au préalable. Si l'on prend l'accessibilité, 10 championnats de France ont pu être organisés en 2020, ce qui représente à peine 10% sur ce pôle compétitif. D'un point de vue du promotionnel, seules 3 « Lycéennes MAIF/Run » ont pu se dérouler sur 15 programmées. Des actions ont été maintenues en territoire concernant le Sport Partagé.

Monsieur ANDREASSIAN profite de ce moment pour remercier les cadres en territoires, les coordonnateurs ainsi que les animateurs d'AS qui ont fait face et ont su se renouveler selon le contexte imposé par la crise, anticiper et rester force de proposition.

L'innovation dont ont fait preuve de nombreux acteurs du sport scolaire au travers des défis, des challenges à distance, de façon à garantir des pratiques sécurisées sans brassage a été une réelle plus-value.

Il est important de noter, l'énorme disparité sur les possibilités organisationnelles entre les territoires. Par exemple, c'est très marqué entre les Landes où on observe des actions conséquentes et la région IDF. Les contraintes pouvant être appuyées par des notes émanant des instances rectoriales et qui accroissent ce déséquilibre.

D'autres thématiques ont également souffert du contexte. « La génération responsable » pour laquelle des formations à distance ont été organisées. Le dossier « ETHIC » pour lequel nous pensons avoir peu de retour des animateurs d'AS. A noter que nous avons sagement annulé la cérémonie qui devait se dérouler en juin prochain pour un report à fin 2021. Enfin « LA SANTÉ », thématique centrale, concernant l'organisation des rencontres mais aussi concernant l'équilibre des personnes : élèves, enseignants, cadres UNSS, personnels de droit privé. C'est un des axes prioritaires de la politique de l'UNSS pour 2020-2021.

Enfin, Monsieur Edouard ANDREASSIAN conclut en signalant que la direction nationale a réagi en mettant en place un séminaire des cadres UNSS en distanciel, duquel il est ressorti une démarche adaptable et partagée qui puisse répondre à la spécificité des territoires et qui s'appuie sur le protocole de notre ministère. Quatre principes ont été dégagés : la place et le rôle de l'AS, la sacralisation du mercredi après-midi, le sport scolaire pour tous les élèves et l'équilibre confirmé entre « compétition-événementiel-promotionnel ».

Ces objectifs s'inscrivent dans un document de cadrage national : « Anticiper et se projeter autour de trois configurations possibles », adaptations selon le contexte sanitaire et les recommandations ministérielles.

Madame Nathalie COSTANTINI ajoute à ce bilan très complet, que la volonté fut, au travers de ce document, de donner toute l'aisance possible aux services déconcentrés de l'UNSS, en fonction du contexte et des habitudes de fonctionnement pour organiser autrement et surtout apporter la part d'innovation qui a permis d'enrichir les pratiques. La mise en place des Trophées y contribuera.

Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS, académie de Créteil précise quelques points à souligner pour compléter le rapport d'Edouard. Monsieur SERFATY note l'excellent travail qui a été réalisé lors de la commission du PNDSS et le partage véritablement des enjeux de complémentarité dans la continuité entre le sport traduit dans l'éducation physique et sportive et le sport scolaire et au-delà vers les passerelles avec le monde fédéral.

Une réelle question va se poser qui n'apparaît pas dans le rapport, c'est celle du « savoir nager ». Un réel enjeu de complémentarité à relever entre l'EPS et l'AS, enjeu de santé et de sécurité publique au-delà des pratiques événementielles et promotionnelles. Nous devons construire ensemble les moyens de remédier à ce manque, en sacralisant les mercredi après-midi par le biais de projets régionaux et en plaçant le savoir nager comme une priorité nationale à décliner dans l'ensemble des territoires.

Madame Nathalie COSTANTINI propose que pour cette question, Thibaud VAUZEILLES puisse intervenir puisqu'il conduit le projet « J'apprends à nager ».

Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers signale qu'il souhaiterait juste évoquer la fermeture progressive et programmée par les communautés de communes des piscines rurales. Le gros problème n'est pas simplement la COVID, mais ces fermetures progressives qui impactent les créneaux en EPS et ne permettent plus l'activité UNSS.

Monsieur Thibaud VAUZEILLES, Directeur national adjoint UNSS, explique qu'il est en charge du projet « savoir nager » et qu'il le développe maintenant depuis un certain temps. Lors de sa prise de fonction, Monsieur VAUZEILLES a généré un sondage auprès des cadres régionaux et départementaux de façon à établir un diagnostic. Il en résulte un accompagnement de nombreux services UNSS autour de cette problématique dans le cadre de l'AS, afin de délivrer l'attestation savoir nager aux élèves entrant au collège, ce qui permet également aux licenciés de pouvoir aborder des activités nautiques.

Nous avons créé un événement qui se déroulera à Vichy en octobre 2021 dans le cadre du projet « j'apprends à nager (JAN) », « j'ai appris à nager (JAN+) » où une sélection d'élèves démontrera l'ensemble des pratiques mises en œuvre à l'UNSS.

Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS, académie de Créteil, remercie Monsieur Vauzeilles et félicite cette initiative mais revient sur les enjeux de santé et de sécurité publique que pose le dossier du « savoir nager » et de l'indissociable complémentarité pour traiter en tant que priorité nationale cette question.

Madame Nathalie COSTANTINI précise que c'est exactement la démarche menée par l'UNSS, à savoir la finalisation d'un travail dont le but est de répondre à des enjeux de santé et de sécurité publiques, mais aussi le moyen de montrer le trait d'union que représente le sport scolaire entre le monde scolaire et le monde fédéral. Six fédérations sportives sont associées pour permettre aux jeunes la découverte d'activités parfois très territorialisées comme le « paddle » par exemple.

Monsieur Denis LECAMP montre son étonnement suite aux propos évoqués par Monsieur SERFATY. Pour lui, les enjeux de santé et de sécurité publique sont portés par l'UNSS mais sont surtout l'objet de l'EPS.

Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS, académie de Créteil s'associe à la remarque de Monsieur LECAMP. Dans son intervention dès le début, il est question de complémentarité, de ce qui se fera en EPS et sera renforcé par les pratiques au sein des associations sportives, dans l'idée de ne laisser personne au bord du chemin.

Monsieur Denis LECAMP souligne que le problème réside en la disponibilité des installations afin de développer le projet du savoir nager surtout en EPS.

Monsieur Jean-Marc SERFATY rejoint Monsieur LECAMP. Au niveau national en tant qu'IA-IPR-EPS, nous avons besoin de porter ces priorités nationales lors des nouvelles conférences régionales du sport au nom des Recteurs de région académique pour que les collectivités territoriales qui y siègent prennent en compte toutes ces considérations. Monsieur LECAMP renforce l'idée de priorité nationale sans laquelle il sera compliqué d'impliquer les collectivités territoriales.

Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne du groupe EPS, IGESR conclut par l'importance d'identifier le « savoir nager » comme une priorité nationale, ce qui fait consensus parmi les membres de l'assemblée. Ce dossier est particulièrement suivi par l'inspection générale et c'est une priorité nationale. C'est une priorité pour l'EPS, c'est un objet de vie quotidienne. Un travail est en cours avec les fédérations et avec la direction des sports pour que nous parvenions à une référence unique, en matière de tests, que ce soit dans le cadre scolaire ou périscolaire. La configuration actuelle de notre EPS complique en effet la pratique de la natation, sur le manque prégnant de structures identifiées pour faire pratiquer les élèves.

Monsieur Vincent DE PETRA, Inspecteur de la jeunesse et des sports, Responsable du pôle Sport, DRJSCS IDF précise que la conférence régionale du sport s'installe en Ile de France. Le dispositif « savoir nager » est inscrit dans le premier diagnostic de cette instance.

Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-Président Région Centre-Val de Loire, délégué aux sports, souhaite apporter une information et sa contribution au débat. En région Val de Loire, nous avons installé la première conférence régionale du sport. Madame la Ministre des sports nous a fait l'honneur de sa présence lors de cette installation. De nombreux sujets sont à évoquer notamment : la relance de l'activité sportive post COVID, le sport comme outil de relance de l'emploi, le sport en direction de la jeunesse, la question de l'accompagnement du sport professionnel, le sport comme outil social, un grand nombre de sujet, traités pour certains par le sport scolaire. Monsieur MOULAY précise que le territoire du Val de Loire n'est pas en déficit sur la question des équipements sportifs mais par contre il y a un vrai sujet au niveau des bassins d'apprentissage et des piscines. Le Président de Région est également président de la conférence régionale du sport et souhaite faire converger cette problématique pour trouver des solutions de financement et cela au plus près des lieux d'éducation et d'apprentissage.

Monsieur Gil BOISSÉ, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie d'Orléans-Tours :

Suite à une intervention sur la problématique du savoir-nager pour une à deux générations d'élèves d'un IA-IPR EPS et d'un DNA UNSS, les élus des AS ont tenu à souligner qu'ils ne jugeaient pas que c'était le rôle prioritaire du sport scolaire mais bien de l'EPS obligatoire pour tous les élèves. L'accès aux piscines est déjà très complexe dans le cadre des cours d'EPS du fait du manque de piscine et du coût de location de plus en plus cher.

Monsieur Emmanuel LESNE, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Rennes :

Dans le Rapport Général qui nous est présenté lors de cette assemblée générale, nous pouvons nous satisfaire des améliorations apportées dans la présentation du document qui tient compte d'un certain nombre de nos remarques des années précédentes.

Cependant, il reste, dans la forme et dans le fond, des passages qui manquent de précisions ou qui interrogent.

Sur la forme :

Sommaire : Serait-il possible de faire coïncider les pages du sommaire avec les pages du document ?

Page 15 : le tableau de répartition des personnels de droit privé manque d'information sur la signification des colonnes. Serait-ce le nombre de personnes et d'ETP ?

Pages 32 à 35 : la liste des championnats de France non réalisés est fastidieuse et n'a pas forcément d'intérêt – Indiquer ceux qui ont eu lieu et préciser le pourcentage que cela représente aurait suffi. En revanche il serait intéressant de savoir combien de championnats d'Académies, interacadémiques, départementaux et de districts se sont déroulés (pourcentage).

Page 60 : lors d'un CA, nous avons déjà signalé que l'utilisation de termes anglais n'était pas forcément utile et nécessaire. Pour le terme "responsive", il nous avait été dit que cela ne se traduisait pas mais que cela signifiait : adapté aux smartphones, tablettes et ordinateurs. Comment comprendre le pléonasme du dernier alinéa : "proposer un site « responsive », adapté aux smartphones, tablettes et ordinateurs" ?

D'autre part, le terme "community manager" doit pouvoir lui aussi être traduit.

Sur le fond :

Page 16 : pourquoi faire un focus sur le SNU pour étayer le chapitre sur le Service Civique ?

Page 17 : concernant le vote de l'AG du 30 juin 2020 au sujet du Règlement Fédéral, il nous semble important d'ajouter que 50% des votants se sont abstenus. Le rapport général le justifie par un manque d'informations. Quand les propositions concrètes annoncées seront-elles présentées ?

Page 18 : Peut-on avoir un point d'étape sur la déclinaison du PNDSS dans les territoires ?

Page 19 : nous sommes ravis de voir revenir cette année le document "UNSS en chiffres et en image". Si ce document est intéressant pour les partenaires de l'UNSS, il ne remplace pas l'ancien "UNSS en chiffres" qui était un outil de travail très utile pour les instances.

Page 23 : Lors de CA du 7 janvier on nous a annoncé un lien entre l'implication des élèves dans leur lycée, y compris au sein de l'AS, et la plate-forme Parcoursup. Dans le Rapport Général, il est écrit que cela est à l'étude. Peut-on avoir des informations sur sa mise en application au cours de cette AG ?

Page 23 : Si l'élève doit être au cœur de l'utilisation du site OPUSS, pourrait-on avoir un bilan des connexions par ses usagers ?

Pages 24-25 : Nombreuses informations sur l'outil OPUSS, mais toujours aucune information sur l'espace

dédié aux élus des AS. D'autre part, il est écrit qu'un espace de téléchargement permet d'obtenir les certifications des JO, or il nous a été dit au dernier CA qu'il fallait en faire la demande auprès des SR. Qu'en est-il réellement ?

Toujours sur l'outil OPUSS, une notice d'utilisation serait fort utile pour optimiser son utilisation par les usagers.

Page 31 : Peut-on avoir l'explication de la diminution de 15 postes de coordonnateurs (on suppose de districts ?) entre 2019 et 2020 ?

Page 46 : Trois pages sont dédiées à l'international contre une seule pour les AS. Pourquoi un tel déséquilibre alors que l'essentiel des activités des AS se passe dans les districts ?

Page 47 : Les gymnasiades auront-elles lieu, comme annoncé, en mai 2022 ? (Gymnasiades en Chine reportées en octobre 2021).

Page 48 : Pouvons-nous avoir des informations sur une fédération européenne du sport scolaire ? Que peut faire l'UNSS dans ce type d'association ? Quelles en sont les retombées attendues ?

Page 52 : Challenges liés au confinement et à la pandémie : les AS ont aussi organisé des manifestations en interne. Il serait bien d'y faire référence, même si les AS ont concentré leur énergie sur l'organisation plutôt que sur la communication afférente.

Madame Nathalie BOJKO, représentante du SNEP/FSU :

Nous vous remercions d'avoir apporté d'importants compléments au Rapport Général et d'avoir édité l'UNSS en Chiffres et en Images.

Depuis la version du 12 octobre, le Rapport Général a été étoffé une première fois le 21 octobre, puis le 13 janvier dernier, avec des éléments dont nous pensions qu'ils étaient indispensables pour rendre compte des pratiques des licenciés.es et de l'organisation et de l'encadrement de ces pratiques : animateurs d'AS, coordonnateurs de districts, les pratiquants par APSA, les Sections Sportives Scolaires.

En dehors de ces éléments, nous avons trois remarques maintenant sur le Rapport Général :

- A propos du prix de la licence : on ne le trouve nulle part. C'est une donnée qui est toujours apparue dans les rapports précédents. Est-ce qu'il pourrait être ajouté ?
- A propos des guides d'animateurs d'AS, chefs d'établissement, coordonnateurs de district et des parents : ils ne sont pas non plus mentionnés, ni même présents sur le site.
- A propos du chapitre Parité et mixité (page 30) : Il n'est question que des sports en compétitions. Cela aurait été l'occasion de mettre en avant les activités artistiques de l'UNSS. Car dans les rencontres en Danse et Arts du cirque, les équipes peuvent tout à fait être mixtes et même comporter des élèves en situation de handicap.

Quelques mots ensuite sur l'UNSS en Chiffres et en images :

Nous souhaitons souligner des points positifs, avec la mise en avant :

- Du nombre de licenciés et de licenciées par animateur d'AS ;
- De l'augmentation des participants en Sport Partagé ;
- Du mercredi après-midi qui, avec la réforme des lycées, devient de plus en plus capté pour des cours, options, spécialités, etc. ;
- Du nombre de pratiquants filles et garçons ;
- De la distinction des filles et garçons dans les activités ;
- De la fidélisation.

Mais aussi des éléments invisibles ou insuffisants :

- Les districts :
- Pas de distinction filles-garçons pour la population scolarisée, ni dans les Sections Sportives Scolaire dans les sports collectifs et hors sports collectifs, ni dans les données sur les modalités de pratique. Idem pour les animateurs d'AS.

Enfin, nous souhaitons évoquer des contenus ou des axes progrès que nous ne partageons pas :

- (Page 12) la répartition des rôles des Jeunes Officiels : pour nous, l'axe de progrès c'est d'abord l'équilibre filles-garçons dans tous les rôles ainsi que l'augmentation du nombre des Jeunes Officiels dans ces différents rôles.
- (Page 14) la numérisation des pratiques et des formations : certes la pandémie a conduit le sport scolaire à proposer de nouvelles formes de rencontres. Mais pour nous, elles ne doivent pas s'inscrire dans la durée. L'objet de notre association ce n'est pas de se mesurer au travers d'écrans. On ne développe les mêmes compétences et on ne fait pas les mêmes progrès quand on est seul à la maison, particulièrement dans les sports collectifs, ou encore quand on doit nager dans un bassin ou s'entraîner sur des agrès.

Pour conclure mon intervention, je voudrais revenir sur le calendrier de l'étude du Rapport Général dans nos instances.

Nous avons tous constaté que le Rapport Général ne pouvait qu'être incomplet avec un Conseil d'Administration en octobre. Nous avons eu trois versions successives. A cela s'est ajouté ensuite, l'UNSS en chiffres et en images. Au final, avec toutes ces modifications et ajouts, certaines données ne sont plus les mêmes quand on passe du Rapport Général à l'UNSS en chiffres.

C'est pourquoi, puisque vous nous l'avez dit vous-même le 12 octobre dernier, Madame la Directrice, nous pourrions revenir à une présentation plus tardive dans l'année.

Le SNEP-FSU demande qu'à l'avenir, le calendrier soit repoussé. Je vous remercie.

Madame Nathalie COSTANTINI encourage les élus des AS, concernant le rapport général, à repérer les éléments qui sont à préciser de façon à présenter un document abouti le jour de l'AG. A la remarque de Madame BOJKO, relative à la digitalisation, Madame COSTANTINI exprime la nécessité au regard de la période sanitaire et des propositions gouvernementales d'ajouter ces éléments au rapport général. Pour information, les Jeunes Officiels se sont retrouvés pour des challenges départementaux ou académiques. De plus, le challenge national des Jeunes Officiels s'est déroulé en distanciel également.

La plateforme Parcoursup intègre l'ensemble des implications et compétences développées par les élèves dans leur parcours sportif et citoyen à l'UNSS. Il est essentiel que les élèves soient acteurs des éléments qu'ils communiquent, afin de faire valoir le pourquoi du parcours professionnel choisi mais également de susciter un intérêt auprès des universités d'accueil. Le groupe de travail composé de membres du MENJS et du responsable de la plateforme Parcoursup ambitionne un accompagnement des élèves afin que nos licenciés puissent intégrer sur la plateforme les documents montrant plus que des podiums, un engagement associatif et un parcours construit et certifié au sein de l'UNSS. Les compétences acquises permettront une meilleure appréhension des événements à vivre, des moments de pression subits ou de décisions à prendre.

Pour parvenir à cette finalité, il est essentiel que notre site « OPUSS » soit régulièrement alimenté des réalisations au sein de l'UNSS mais également au niveau fédéral. Il faut donner un habitus d'utilisation de l'outil auprès de nos jeunes licenciés afin qu'ils s'emparent de l'outil. Malheureusement, des éléments nous échappent car ce qui se passe au niveau de l'AS ne nous est pas forcément connu. Ce que nous demandons et encore plus dans cette période de COVID, c'est que toutes les activités qui sont réalisées dans le cadre du sport scolaire, soient identifiées dans OPUSS, ne serait-ce que pour une question de traçabilité.

Pour conclure, lors de la dernière réunion du comité de la Fédération Internationale du Sport Scolaire, l'ensemble des partenaires Européens ont fait la proposition d'une instance Européenne qui n'existe pas à ce jour. L'intérêt pour l'UNSS est le traitement et le partage de thématiques (Santé, inclusion, égalité). Cette ouverture contribuerait à favoriser la construction d'une citoyenneté internationale, la pratique sportive restant un domaine privilégié pour inscrire la jeunesse. Les projets ERASMUS + sport sont également une voie pour l'UNSS afin de donner l'accès et d'inciter nos licenciés à des expériences internationales.

Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur EPS, académie de Poitiers explique que les modifications et remarques concernant le rapport général sont le fruit d'un travail commun. L'envoi bien en amont des documents pour la préparation des instances permettra un retour bien avant l'instance. Les détails relevés ce jour sont le travail de la réunion préparatoire de la veille de cette instance.

Pour ce qui est du traçage dans les activités internes, précise Monsieur LECAMP, chaque AS a ses documents qui permettent de savoir qui est présent et quand. Il n'y a pas d'obligation d'utiliser OPUSS.

Madame Nathalie COSTANTINI répond que le site OPUSS est une réponse à la question liée la communication de ce qui se passe au sein des AS.

Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur EPS, académie de Poitiers réplique que tout évènement organisé amène à un échange entre animateurs d'AS et que souvent les cadres des services départementaux sont dans la boucle. Il s'étonne donc que cette communication ne soit pas diffusée. Il ne faut pas penser que les AS qui ne participent pas aux Challenges ne font rien ! Les AS ont pratiqué des activités en interne, ont innové en interne et les cadres des services déconcentrés le savaient.

Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS, académie de Créteil souhaite soutenir la directrice concernant la fédération européenne et précise que c'est un vrai enjeu. L'UNSS et la Fédération Française de Badminton ont participé à organiser le premier championnat d'Europe de badminton scolaire européen en 2016. Elu du sport européen, Monsieur SERFATY constate qu'il manque un interlocuteur dans ce système. Cette rencontre a permis également de valoriser le bénévolat mais également l'engagement des jeunes dans différents rôles, ce qui constitue la grande richesse de notre modèle. Il est dommage que nous usions trop peu du dispositif de financement européen tel Erasmus +sport. Monsieur SERFATY, conduit un projet ERASMUS lié à la situation du sport dans le domaine du handicap. Des fonds européens sont dédiés à de nombreuses actions et à de belles initiatives mettant l'accent sur l'engagement et la formation des jeunes. Il faut savoir que nous avons une belle avance sur l'échiquier européen dans ce domaine.

Madame Nathalie COSTANTINI ajoute qu'un projet Erasmus+sport accompagne l'évènement « Normandie 2022 », construit autour du sauvetage en mer et de la constitution d'un groupe de jeunes ambassadeurs européens.

Monsieur Christophe BISQUERT, élu des AS, enseignant EPS, animateur AS, académie de Lille évoque le fait que l'on parle à la place des élèves dans cette instance. Profitons de la présence de représentants élèves aujourd'hui pour poser la question autour de l'utilisation de OPUSS ?

Monsieur Roman MASSA, élu CAVL, académie de Besançon, avoue qu'il ne connaît pas cet outil, et que cette utilisation pourrait être développée.

Monsieur Didier LACROIX propose de passer au vote du Rapport Général : 39 pour ; 15 abstentions

V) Point d'étape financier de l'exercice 2020 :

Madame Nathalie COSTANTINI informe les membres que la parole sera donnée aux commissaires aux comptes. Ils préciseront la raison pour laquelle il n'y aura pas de second point d'étape au 15 janvier comme initialement prévu, sachant que la volonté reste d'informer au plus près de ce qui était réalisé.

Monsieur Loïc DAROUSSIN, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille, signale que les documents envoyés du point d'étape et du prévisionnel 2021 ne sont pas exploitables en l'état, ne peuvent pas sérieusement être étudiés et encore moins faire l'objet d'un vote.

En qui concerne le point d'étape 2020 :

- + Le document présenté comporte des erreurs dans les intitulés de colonnes qui rendent le point d'étape illisible, faux et incomplet.
- + L'intitulé budget 2020 en charges est en réalité la DBM de novembre 2020.
- + Pour être un véritable document de travail pour les administrateurs, il est indispensable que nous ayons 3 colonnes : budget prévisionnel 2020, DBM 2020 et réalisé 2020 (est-ce réellement un réalisé ou encore un engagé ?)

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2021 :

- + Nous n'avons pas la comparaison par rapport à l'année 2020 comme cela était le cas d'habitude, seulement la DBM de l'AG extraordinaire du 5 novembre 2020.
- + Malgré nos remarques lors du CA, il y a encore des chiffres sans aucune ligne budgétaire d'attribution : ex 600 000 euros dans le chapitre 4 animation sportive.
- + A notre demande, la ventilation des sommes globales a bien été effectuée depuis le CA. Cependant, l'addition de toutes ces lignes ne correspond pas au total affiché !
Ex : Chap. 4 animation 17 321 000 et seulement 8 063 000 ventilés, il manque plus de 50% de la somme, soit la bagatelle de 9 000 000€.

+ La ventilation fait référence à des codes (P11 P12...) dont en tant qu'administrateur nous n'avons eu que des explications orales et pas le document promis (peut-il être envoyé immédiatement ?)

+ Pour être un véritable document de travail pour les administrateurs, il est indispensable que nous ayons 3 colonnes : budget prévisionnel 2020, DBM 2020 et le prévisionnel 2021.

Pour les élus des AS, toutes ces interrogations et ces remarques soulignent le manque de rigueur de ces éléments budgétaires et sont inacceptables pour une fédération comme l'UNSS nationale qui gère de telles sommes (27 566 400€).

Où va-t-on en 2021 avec de telles présentations de budgets, source de questionnements récurrents ?

Où va-t-on sans DNA en charge des finances puisqu'elle n'est toujours pas présente aujourd'hui ?

Les élus des AS demandent un report de vote qui permettra à vos services de fournir à l'ensemble des administrateurs des documents budgétaires exploitables.

Monsieur Jean-Philippe HOREN, Commissaire aux comptes présente un point étape car les comptes ne sont pas à ce jour arrêtés. Ce qui est proposé à ce jour est une vision de la situation financière de l'UNSS. Une instruction ministérielle nous interroge sur le report des financements en termes de subvention des collectivités. Nous devons interroger chaque financeur afin qu'il détermine, et ce par écrit, l'utilisation de ces finances non utilisées en 2020. Seront-elles à rembourser ou seront-elles reportées pour 2021 ? C'est une tâche fastidieuse mais à laquelle la structure doit se plier. Cet aspect financier est juste un point étape et ne peut être voté en l'état.

Le second point concerne la prise en compte des informations financières des districts pour l'année 2020. L'idée est de les analyser et de les intégrer au bilan 2021. C'est un point qui a été évoqué maintes fois dans le passé et plusieurs fois interrogé dans les bilans de la cour des comptes.

Madame Nathalie COSTANTINI demande à Monsieur HOREN de préciser le travail qui est réalisé avec les différents partenaires qui donnent des subventions en territoire.

Monsieur Jean-Philippe HOREN explique qu'à ce jour un inventaire complet des subventions territoriales est effectué sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Camille JACQUES, représentant du SNEP/FSU rejoint les élus des AS sur la difficulté à appréhender ce point d'étape en raison du déplacement de certaines sommes dans les lignes budgétaires et qu'il faudra attendre le prochain CA du mois d'avril, que les comptes soient totalement arrêtés, pour analyser plus finement l'exercice 2020.

Le représentant du SNEP/FSU, souhaiterait des détails concernant la ligne des subventions des collectivités. Il précise que la question avait été posée le 7 janvier dernier. Monsieur JACQUES demande le montant des versements perçus en provenance des conseils départementaux et de ceux des conseils régionaux. Cela paraît important car les recettes provenant des AS représentent environ 55% du budget global, les subventions départementales 13 à 14 % et celles des régions environ 9%.

En conclusion, Monsieur JACQUES rappelle que la proposition émise lors de l'AG extraordinaire de novembre 2020 était pertinente, proposition relative à l'aide exceptionnelle au contrat de 2020-2021, qui aurait pu être plus importante. Sur l'exercice 2020, elle a été de 9% alors que le SNEP/FSU demandait 15 à 20%. Cette aide aurait pu aider les AS à démarrer l'année de façon plus sereine.

Madame Nathalie COSTANTINI indique qu'il est difficile pour l'instant comme l'a évoqué Monsieur HOREN, de faire le détail précis, puisque justement il y a un travail qui est en train d'être réalisé avec chacun des départements et chacune des régions. Cette situation est nouvelle et n'a jamais été ni prévue, ni pensée. À ce jour, il faut que vous preniez ce point d'étape comme quelque chose de très partiel. Des collectivités ont décidé que les services pouvaient garder les subventions et les utiliser telles qu'elles étaient initialement prévues, d'autres ont accepté qu'elles servent à autre chose, d'autres encore n'ont donné qu'une partie de la subvention et n'ont pas donné le complément. Enfin et sans porter de jugement, certaines collectivités ont demandé un remboursement de la subvention non utilisée. Nous l'avons fait, nous aussi, avec les crédits d'animation.

Monsieur Camille JACQUES demande si, à la suite des remontées des comptes des districts, il y aura une meilleure visibilité concernant les transports ?

Madame Nathalie COSTANTINI reprend ce qui a été dit concernant la présentation. La directrice partage certaines remarques émises par les élus des AS. Cette difficulté qui est relevée, a amené à ce qu'un travail différent soit initié et la directrice remercie Monsieur HOREN et ses équipes d'accompagner l'UNSS dans cette mission. Les documents ont été un peu modifiés afin d'apporter un peu plus d'informations comme le demandaient les membres. Il est évoqué les P11 et P12. Ces plans analytiques étaient utilisés pour préciser l'orientation des différentes sommes. Ces plans ont été présentés en avril 2020 dans le power point du conseil d'administration financier. La volonté reste celle d'être au plus précis et de donner une bonne lecture de ce qui est dépensé à l'UNSS.

Nous pourrions au mois d'avril prochain, vous proposer une présentation aboutie du résultat de l'exercice 2020. Une modification des intitulés permettant une meilleure identification des comptes, afin de faciliter les saisies comptables et afin d'éviter toutes les erreurs de transcription d'une écriture pour une autre dans les comptabilités, est à l'étude depuis 2020. Le codage budgétaire sur la partie dépense a déjà été réalisé. Des erreurs déjà constatées ont été rééditées sur la ligne budget 2020 et cela sera corrigé. A part cela, les remarques ont été prises en compte lors de la préparation de cette instance.

Monsieur Denis LECAMP est surpris par les codes P11-P12. Monsieur LECAMP constate que ces codes ne répondent à aucune logique comptable et lorsque l'on reprend le plan d'une comptabilité que ce soit pour une association ou autre, ces codes n'existent pas.

Madame Nathalie COSTANTINI répond que ces codes font partie du plan analytique.

Monsieur Denis LECAMP précise que cette nomenclature exacte n'a pas été envoyée comme il avait été annoncé mais juste présentée lors d'une instance. Il souhaite revenir sur la modification demandée en début de séance sur le PV. Il évoque l'impossibilité de lire sereinement un document comptable sans indications. Si l'on prend les crédits d'animation, de fait on identifie bien les P11 et P12 ; concernant la formation des Jeunes Officiels, vice-présidents élèves, le code évoqué est le P111. Mais cela n'apparaît qu'au niveau de l'animation sportive. Un manque de 9 000 000 apparaît, ce qui pose question et rend la lecture incompréhensible.

Monsieur Jean-Philippe HOREN, Commissaire aux comptes, explique que la partie analytique est simplement une écriture précise pour l'UNSS qui vous est communiquée pour préciser un fonctionnement propre. Ce n'est pas de la comptabilité générale mais cela se regroupe sauf que c'est une ventilation des données selon des choix de communication et de présentation.

Sur la partie des districts, chacun s'entend sur le fait qu'il faut avoir maintenant une vision globale. Concernant le coût des transports par exemple, cela rentre dans une modification de la réglementation que l'on appelle financement du terrorisme et blanchiment fiscal. C'est une obligation de l'UNSS d'avancer sur ce sujet afin de savoir ce qui se passe au fin fond de chaque district et comment sont utilisées des finances identifiées UNSS. C'est le sujet du moment qui ne va pas se traiter rapidement. Effectivement cette année, comme les comptes vont être fortement excédentaires, on aura un chiffre différent au vu de l'avancement des points sur les subventions et reports de subventions.

Monsieur Didier LACROIX conclut sur le fait qu'il y ait encore du chemin pour présenter les comptes 2020. Cette présentation va donner lieu à un vote, et propose donc d'aborder le point 4 sur l'aide exceptionnelle apportée aux contrats à destination des AS affiliées après le 25 novembre.

VI) Aide exceptionnelle apportée aux contrats à destination des AS affiliées après le 25 novembre

Madame Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS évoque qu'un vote est nécessaire pour permettre aux AS affiliées après le 25 novembre 2020 de bénéficier de la réduction de 25%.

Madame Mélanie PELTIER questionne les membres de l'assemblée sur le fait que la résolution concerne l'aide aux AS et non le budget prévisionnel.

Monsieur Didier LACROIX confirme que c'est bien l'aide exceptionnelle envers les AS.

Madame Mélanie PELTIER s'inquiète de la façon dont le vote sera mentionné.

Monsieur Denis LECAMP demande si cette motion est possible puisque le budget 2021 n'a pas été étudié. Est-ce possible d'indiquer un intitulé plus large sans annoter de pourcentage de l'aide aux AS qui serait discutée lors de la présentation du budget 2021 ?

Madame Nathalie COSTANTINI précise que l'on doit s'engager sur la proposition faite précédemment d'ouvrir l'aide à toutes les AS et non sur le pourcentage.

Monsieur Denis LECAMP insiste sur le fait que le pourcentage avait été évoqué et demande à ce qu'il soit retiré de la motion.

Monsieur Didier LACROIX spécifie l'objet du vote auprès de Monsieur LECAMP, à savoir l'aide pour les AS qui ont adhéré au-delà du 25 novembre et qui ne pouvaient, de fait, pas bénéficier de l'aide qui avait été votée lors de l'AG exceptionnelle du mois de novembre 2020.

Monsieur Denis LECAMP conclut que l'explication de Monsieur LACROIX est satisfaisante et qu'il souhaitait s'assurer que la motion de vote ne fasse pas apparaître le pourcentage.

A propos du vote sur l'aide exceptionnelle accordée aux AS, Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles, demande si ce sera bien toutes les AS affiliées pour cette année scolaire 2020-2021 qui se verront accordées l'aide exceptionnelle sur le contrat licence voté à l'AGE du 5 novembre 2020.

Monsieur Didier LACROIX soumet l'aide exceptionnelle aux AS inscrites après le 25 11 2020 au vote : 55 votants, 54 pour et 1 contre.

VII) Présentation des orientations du budget prévisionnel 2021

Madame Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS propose de présenter le budget prévisionnel en indiquant que la préparation de ce budget a été réalisée en tenant compte de la DBM du 5 novembre 2020 votée lors de l'AG du 28 janvier 2021. La raison de la crise sanitaire, de l'impossibilité d'organiser des rencontres et de l'annulation des championnats de France 2021 nous amène à la configuration d'un budget plutôt optimiste avec l'espoir d'une reprise dynamique et dense en organisations dès le premier trimestre de l'année 2021-2022. Ce budget est construit en intégrant la réflexion des contrats licences, sur les actions qui sont réalisées en territoire (caravane santé, défis, challenges), sur le suivi financier trimestriel des dépenses et achats effectués dans les services déconcentrés permettant des modifications et des « inflexions » sur les prévisionnels dans la répartition des crédits d'animation qui sont versés au niveau régional. La directrice propose de transmettre aux élus la répartition des indicateurs liés aux crédits en même temps que le nouveau codage budgétaire. Il en suit une répartition vers les services départementaux selon une clé de calcul académique puis des départements vers les districts de façon différente d'un territoire à l'autre. Pour assurer une bonne visibilité et une harmonisation pour la structure, les mêmes numéros de comptes comptables ont été repris du niveau national au niveau du district.

Les produits sont présentés avec la répartition des subventions pour chaque entité qui accompagne l'UNSS. La présentation intègre le travail réalisé par l'ANS avec la possibilité de report des crédits de 2020 en 2021.

La DBM et les différents chapitres relatifs aux charges de l'UNSS avec la partie salaires et fonctionnement ont été présentés. Les chapitres communication et promotion sont restés identiques à 2020. Un ensemble d'éléments de communication (banderoles, kakémonos, etc....) concernant les gymnasiades territoriales et les labellisations « Terres des jeux » vont impacter les territoires au plus près des AS, de même, la promotion faite autour du projet des tests de valeur physique et de nutrition pour lequel l'UNSS s'engage avec le mouvement sportif et avec l'ensemble de ses partenaires.

Les animations sportives sont réalisées avec l'ensemble des subventions, les crédits d'animation octroyés et les subventions territoriales fléchées pour l'animation dudit territoire. Ces crédits d'animation pour un montant de 6 250 000 euros sont reconduits sur le prévisionnel 2021.

Les différentes sommes de la partie « animation sportive » sont commentées ainsi que la ligne internationale, notamment pour le projet Gymnasiade en Chine qui a été reporté d'octobre 2020 à 2021 ; sur ce sujet, l'UNSS

a fait la provision de 10 délégations, sur la base d'environ 37 000 euros par équipe. A noter également que le projet français du championnat du monde de Futsal qui devait se dérouler à Lyon, vient d'être annulé.

Concernant la formation, la directrice précise à Monsieur LECAMP que cette rubrique correspond à la formation des cadres, l'accompagnement en formation en lien avec les plans académiques de formation des professeurs d'EPS dans leur fonction d'animateur d'AS. Ce pôle intègre également la formation initiale des nouveaux cadres nommés dans les services de l'UNSS ainsi que la formation des parents d'élèves qui a eu lieu en Nouvelle-Aquitaine. Concernant la formation des vice-présidents élèves, Nathalie GRAND l'a évoqué en début de séance. De même, les travaux en lien avec Christophe BRUNELLE, ce qui montre une vraie cohérence entre la prise de responsabilité et l'engagement des jeunes dans le cadre de cette mission de vice-président de l'association sportive.

Pour conclure, le prévisionnel 2021 permet de positionner le budget à l'interface entre une année ordinaire que représente l'année 2019 et une année bien perturbée qu'est l'année 2020. Nous espérons l'année 2021 meilleure.

Monsieur Loïc DAROUSSIN, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille, signale que la partie reversement aux AS n'est pas claire et se souvient que cette partie était liée à la participation des AS aux championnats de France.

Madame Nathalie COSTANTINI explique que ce n'est pas seulement les championnats de France mais toutes sortes de participations tels les déplacements pour toutes organisations où une partie incombe toujours à l'AS.

Monsieur Loïc DAROUSSIN s'étonne que sur le budget, la somme de 4 600 000 soit reporté sur l'année 2021, alors que l'activité est moindre.

Madame Nathalie COSTANTINI complète sa réponse en précisant que les versements des AS se font à tous les niveaux du district au national. Le prévisionnel étant préparé en décembre 2020, l'UNSS n'avait pas une vision de la situation sanitaire. A ce jour, nous espérons une reprise avant la fin de l'année scolaire. Dans tous les cas, cette ligne « reversement des AS » permettra de jongler et de faire des choix en fonction de l'évolution sanitaire avec l'espoir de reprise.

Monsieur Loïc DAROUSSIN perçoit les calculs mais trouve cette somme budgétée bien importante.

Madame Nathalie COSTANTINI : Ne pas provisionner cette somme, serait mettre la structure en difficulté. Cela reste un prévisionnel, cette somme nous donne aussi la possibilité de travailler plus sereinement sur le contrat licence.

Monsieur Loïc DAROUSSIN pose la question sur la partie « produits » concernant la ligne ANS. Cette ligne fait apparaître une chute importante de 1M100 à 780 000 euros. Quelle en est l'explication ?

Madame Nathalie COSTANTINI précise que l'Agence nationale du sport (ANS) a demandé à horizon 2024 que 50 % de la subvention soient versés aux clubs, les AS pour nous. Comme pour 2020 où 24% de la subvention a été versée à destination des AS, une augmentation sensible sera maintenue pour 2021, toujours à destination des AS qui constitueront un dossier et dont le projet sera retenu. Il est important que la part versée aux services déconcentrés ne baisse pas de façon trop importante car les services déconcentrés de l'UNSS organisent la plupart des manifestations en territoires.

Monsieur Loïc DAROUSSIN remercie la directrice et focalise son intervention sur la partie charges et plus précisément sur le budget communication. La dépense en 2020 fut de 97 000 euros. Pourquoi avoir prévu 212 000 euros pour 2021 ?

Madame Nathalie COSTANTINI stipule tout d'abord que l'UNSS a besoin de visibilité. Une stratégie de communication doit être instituée au sein de notre fédération. Pour l'instant, elle n'est pas définie. Une commission sera mise en place dans laquelle des choix s'opéreront et qui seront associés à un budget en toute transparence. Madame Costantini rappelle que jusqu'en 2018, un budget de 880 000 était affiché sur cette ligne budgétaire. A ce jour, cette ligne est infime en regard du budget global.

Monsieur Loïc DAROUSSIN reconnaît que cela a bien évolué mais un point de vigilance est à garder sur cette ligne budgétaire afin d'éviter des vidéos non à propos.

Madame Nathalie COSTANTINI ajoute que cela n'a pas été vu depuis longtemps.

Monsieur Loïc DAROUSSIN continue en évoquant la partie 4, à savoir l'animation sportive et notamment les 9 000 000 qui n'apparaîtront qu'à la consolidation des comptes. Comment voter un budget incomplet ?

Madame Nathalie COSTANTINI déclare qu'aucun document plus précis n'a jamais été présenté. Auparavant des budgets bien plus globaux étaient présentés et votés lors des instances. C'est un prévisionnel qui va être voté, qui sera amendé de chiffres précis lorsque les comptes seront consolidés.

Monsieur Loïc DAROUSSIN exprime sa satisfaction d'obtenir plus d'informations dans le budget suite aux demandes des élus des AS. Les explications de la directrice sont claires, cependant le fait que 50% des sommes manquent, l'étonne. Il attendra donc la consolidation des comptes.

Madame Nathalie COSTANTINI propose une réunion avec les élus des AS avant la prochaine instance, où les documents seront présentés et toute question pourra être posée.

Monsieur Loïc DAROUSSIN évoque une ligne sur le document de présentation.

Madame Nathalie COSTANTINI répond que celle-ci est décalée dans le document (manifestation sportive promotionnelle).

Monsieur Loïc DAROUSSIN pose une dernière question sur la partie formation. Il fait part d'une énorme baisse des crédits de formation. La directrice avait expliqué que sur la formation JO n'apparaissait pas de somme dans la partie budget 2021 parce que cette ligne était placée dans un autre chapitre, à savoir l'animation sportive.

Madame Nathalie COSTANTINI reprend que cela a été évoqué en amont. Seuls ont été gardés dans la partie JO, les meilleurs JA, et meilleurs JJ et la partie vice-président élève. Le reste est ventilé dans les crédits d'animation qui sont donnés dans les territoires. Les sommes n'ont absolument pas été baissées. Les formations Jeunes Officiels sont faites en territoires.

Monsieur Loïc DAROUSSIN pose à nouveau la question sur le positionnement de la ligne formation dans l'animation sportive.

Madame Nathalie COSTANTINI répond que les 17 321 000, somme indiquée dans « compétitions », ce n'est que pour les compétitions et pas pour la formation des Jeunes Officiels.

Monsieur Loïc DAROUSSIN observe que sur la formation des vice-présidents élèves sont budgétés 20 000 euros pour 2021. Dans l'UNSS en chiffres et en images, il est noté qu'il y a 140 vice-présidents élèves cette année, c'est un bon budget pour peu d'élèves. Monsieur DAROUSSIN souhaite que ce rôle soit développé, rôle d'apprentissage de la vie citoyenne.

Madame Nathalie COSTANTINI explique qu'il y a deux lignes, les vice-présidents parents et les vice-présidents élèves. Cette ligne permet d'accompagner à la fois les élèves et les parents d'élèves. Nous reconnaissons n'être pas très en avance sur ce plan. Françoise BARTHELEMY et les fédérations de parents d'élèves tentent de trouver des solutions pour parvenir à une meilleure participation des parents au plus près des territoires et dans notre fédération.

Monsieur Loïc DAROUSSIN remercie la directrice pour ces explications et souhaite saluer l'augmentation des formations de cadres UNSS

Monsieur Camille JACQUES, représentant du SNEP/FSU relève le point positif concernant les crédits d'animation qui sont en augmentation. Les évolutions de la pandémie et des dernières mesures sanitaires laissent penser que les rencontres UNSS vont être impactées. Ce qui ne va pas compromettre l'équilibre budgétaire. Pourquoi ne pas baisser cette ligne ?

Monsieur JACQUES s'associe aux remarques des élus et pointe la question des salaires dont les 250 000 euros en réserve pour des litiges, budgétés en 2020 et les 200 000 euros pour des litiges inscrits au budget 2021, cela suite aux départs annoncés de plusieurs personnes. Au-delà de ce coût, cela inquiète pour l'équilibre et le fonctionnement de la structure.

Concernant les Jeunes Officiels qui apparaissent dorénavant sur la ligne de l'animation sportive, il est relevé que cela n'est pas une bonne chose en terme d'affichage politique.

Madame Nathalie COSTANTINI assure que la partie formation des jeunes officiels n'a pas été supprimée. Le chapitre formation qui était présenté dans le budget prévisionnel mélangeait à chaque fois ce qui était fait pour les adultes et pour les élèves. Ce qui est fait pour les élèves correspond à nos motifs d'agir et nous l'avons placé dans la partie animation sportive.

Monsieur Camille JACQUES pense que la formation initiale devrait rester dans le chapitre formation.

Madame Nathalie COSTANTINI explique que cela apparaît dans le P111 et P112 où sont détaillées les sommes prévues dans le cadre de la formation des élèves. La directrice rappelle que les 40 000 euros budgétés concernent 130 services.

Monsieur Camille JACQUES conclut qu'il espère que l'excédent constaté en fin d'exercice 2020 contribuera à une aide supplémentaire pour les AS avant à la fin de l'année scolaire, de façon à préparer plus sereinement l'année suivante. Comme il avait été noté lors du dernier CA, les crédits d'animations doivent être versés aux services dans les territoires pour permettre soit un remboursement des transports, soit des dotations en matériel.

Madame Nathalie COSTANTINI répond que cela a déjà été fait.

Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'EPS, académie de Poitiers, demande des informations relatives aux codes analytiques et évoque l'absence de fléchage concernant 9 268 000 euros.

Madame Nathalie COSTANTINI explique que tant que les comptabilités des 130 services ne sont pas remontées, les comptes ne peuvent être consolidés. Les sommes seront stabilisées sur le budget 2021 en avril prochain.

Monsieur Denis LECAMP réplique que les instances départementales et régionales ont voté leur budget.

Madame Nathalie COSTANTINI répond qu'il y a quatre comptables qui travaillent d'arrache-pied, qui effectuent le contrôle des dépenses. Les remontées se font petit à petit, toutes les instances en territoire ne sont pas organisées sur la fin d'année.

Monsieur Denis LECAMP explique qu'il parle des prévisionnels votés en instance et s'étonne que cela ne soit pas possible de cumuler les prévisionnels de chaque service avant le mois d'avril. De ce fait, il faut attendre avril pour voter le budget prévisionnel.

Madame Nathalie COSTANTINI répond à nouveau que voter un prévisionnel, c'est faire confiance à une structure qui essaie de montrer la plus grande transparence et qui travaille pour être le plus possible en phase avec ce qui se passe sur le terrain.

Monsieur Denis LECAMP conclut qu'il manque un peu d'informations pour voter un prévisionnel.

Monsieur Thomas MANTEAU, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Nantes, a comparé les budgets prévisionnels 2020 et 2021, et constate que les rubriques sont toutes renseignées. C'est pour cette raison que les élus sont très soucieux cette année.

Madame Nathalie COSTANTINI répond que les mêmes rubriques apparaissent.

Monsieur Thomas MANTEAU réplique que le budget n'est pas à l'équilibre.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, souhaite revenir sur les années passées où les élus du SNEP ont toujours voté des budgets. Des discussions et divergences sont quelques fois apparues. Depuis deux années, les budgets sont de moins en moins clairs. Cela entraîne des instances de plus en plus longues. Il faut un cadre plus construit.

Monsieur Mehdi HENNOUNI, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers, souhaiterait avoir des éclaircissements à propos de la directrice nationale adjointe en charge des finances, non présente lors de cette AG.

Madame Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale UNSS, précise que la secrétaire générale était également absente lors des instances d'avril et de septembre puisqu'elle a été arrêtée. Cependant, elle était présente lors du dernier CA. A ce jour, cette personne n'est plus dans la structure.

Monsieur Mehdi HENNOUNI demande s'il y a un lien de cause à effet par rapport au fait que Madame COSTANTINI ait dit que les documents n'étaient pas forcément bien présentés avant.

Madame Nathalie COSTANTINI précise qu'une procédure est en cours et tant que cette procédure n'est pas terminée, nous ne sommes pas en capacité de vous apporter les éléments d'information.

Monsieur Didier LACROIX propose de soumettre le budget au vote et signale que le contexte de pandémie rend plus compliquée cette année le souhait d'obtenir un chiffre précis.

Monsieur Denis LECAMP demande s'il est possible de reporter le vote.

Monsieur Didier LACROIX avoue bien comprendre l'ensemble des questions, cependant le budget doit être voté.

Monsieur Denis LECAMP réplique que suite à la promesse d'obtenir un budget finalisé en avril, il était souhaitable d'attendre cette date.

Monsieur Didier LACROIX précise que le budget doit être voté et qu'une DBM pourra être effectuée lors du CA du mois d'avril.

Madame Coralie RUDOLF, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Strasbourg, complète au nom des élus des AS, connaissant le contexte actuel que nous a présenté la directrice nationale, à savoir l'absence de la DNA, responsable des finances sur les derniers mois, la pandémie et l'imprécision de certains chiffres, un report de vote pourrait être envisagé.

Madame Nathalie COSTANTINI spécifie qu'il n'y a pas d'imprécision, ni d'absence de personnel depuis plusieurs mois. La secrétaire générale n'est plus dans la structure depuis le 18 janvier. Le document présenté correspond au document que Madame DECRENISSE nous a toujours présenté.

La directrice partage le point de vue de Monsieur LACROIX, nous sommes sur un prévisionnel et nous sommes en mesure de présenter une répartition cohérente à hauteur de 27 566 400 euros pour assurer le fonctionnement du sport scolaire et cela bien que nous ne sachions ce que cette période de pandémie nous réserve.

Monsieur Didier LACROIX ajoute que le vote du budget permet aussi à l'ordonnateur responsable du budget d'assurer le paiement des personnels employés par l'UNSS, car derrière il y a des enjeux. Monsieur LACROIX comprend l'ensemble des observations mais le budget doit être voté.

Monsieur Denis LECAMP informe que le budget en 2019 a été voté le 21 mai et réaffirme son idée de report.

Monsieur Didier LACROIX entend le raisonnement de Monsieur LECAMP.

Madame Pascale SYLVESTRE, secrétaire de direction à l'UNSS, souhaite apporter les éléments suivants aux membres de l'assemblée. Les visioconférences incitent à avoir des discussions beaucoup plus longues et les temps d'échanges ont été tout simplement doublés, allant jusqu'à 6h. Nous sommes également passés de 3 instances par an à 4, voire 5. C'est un énorme travail que de préparer le PV d'instances si longues.

Monsieur Didier LACROIX remercie beaucoup Madame Sylvestre pour tout ce travail de bénédictin pour la reconstitution des comptes rendus.

Madame Pascale SYLVESTRE ajoute que c'est compliqué car elle se situe au cœur de tous les sujets et qu'il est très difficile de retranscrire au pied de la lettre toutes les paroles et les échanges très sensés de chacun des membres.

Monsieur Didier LACROIX procède au vote des orientations du budget prévisionnel 2021 : 27 pour, 20 contre, et 4 absents.

Monsieur LACROIX remercie l'ensemble des participants au vote ; cependant, cette partie sera évoquée à nouveau à la prochaine séance pour expliquer les lignes ouvertes au budget.

VIII) Questions diverses :

A propos de l'espace de communication des élus des AS :

Monsieur Loïc DAROUSSIN, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille : « Lors de l'AG du 30/06/2020, Monsieur Lacroix représentant du ministère de l'EN, accordait du crédit à une demande insistante des élus des AS consistant à avoir un espace de communication, voire d'échange avec leurs pairs sur le site OPUSS.

N'ayant pas eu de nouvelles de cet espace dans les instances qui se sont déroulées depuis, nous nous permettons d'insister aujourd'hui pour savoir quand nos attentes seront satisfaites.

Beaucoup d'échanges ayant déjà eu lieu à ce sujet, Monsieur DAROUSSIN propose de passer à la question suivante de Monsieur LECAMP.

Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille :

Question relative à la santé : L'une des conséquences de la crise sanitaire est une perte de condition physique de la population et des jeunes en particulier, et puisque la santé reste un axe de l'UNSS (comme l'illustre la création d'une commission santé bien-être), il serait intéressant d'avoir un état des lieux de la santé de nos licenciés au moment de la reprise d'une activité sportive normale. Chaque licencié devrait pouvoir bénéficier d'une visite médicale scolaire. Les médecins scolaires, membres des instances départementales et régionales ne pourraient-ils pas prendre en charge ces visites ?

Monsieur Didier LACROIX indique que l'intention est bonne mais en même temps elle nécessitera une refonte du texte réglementaire puisqu'il n'y a aucun texte qui le prévoit. Madame Brigitte MOLTRECHT, médecin et conseillère technique au ministère de la santé, va répondre.

Madame MOLTRECHT, Médecin conseillère technique à la DGESCO, signale être très attentive à la santé de tous les élèves qui font du sport. Il y a un an, la vérification des aptitudes physique à la pratique sportive a été intégrée à la visite médicale obligatoire. Un texte en attente doit préciser les bienfaits de la pratique et des visites médicales ont été ajoutées au quota des visites obligatoires.

2^{ème} question de Monsieur LECAMP relative au fonctionnement des commissions :

Dans un souci de démocratie au sein de la fédération, plusieurs commissions ont été créées afin de faire avancer divers dossiers. Cependant, à notre connaissance, à ce jour, leur nombre, leur fonctionnement (convocation des membres, organisation...) sont soumis à la seule appréciation de la direction nationale et des DNA qui en ont la responsabilité. Serait-il possible, notamment pour les nouvelles commissions, de définir le champ d'activité de chacune et de les doter d'un règlement interne et, à défaut d'un calendrier précis, d'une fréquence de leurs tenues ?

Madame Nathalie COSTANTINI répond que Monsieur ANDREASSIAN a précisé en amont de l'instance tout à l'heure que l'on avait intégré les élus des AS à leur demande dans des commissions qui ont été mises en place comme la commission communication. La commission santé s'est déroulée il n'y a pas très longtemps. Deux réunions par an sont instaurées mais les dates non fixées à ce jour.

Monsieur Denis LECAMP indique qu'il faut que le calendrier soit fixé en amont.

Madame Nathalie COSTANTINI précise que le médecin fédéral gère sa commission et qu'il préviendra dans les temps chaque membre de la commission.

Monsieur Thomas MANTEAU, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Nantes :

A propos des affiliations et du contrat licence pour l'année 2020-2021 :

La DGESCO a écrit aux Chefs d'Etablissement, présidents d'AS, dont l'Association Sportive n'était pas encore affiliée en janvier 2021.

Y a-t-il eu des réponses, de nouvelles affiliations depuis ?

Nous avons été interpellés par certaines AS en difficulté financière. L'affiliation et le contrat licence (dépendant du nombre d'élèves de l'EPL) leur coûtent près de 2 000 euros alors que nous ne sommes pas certains que les activités de l'UNSS puissent reprendre cette année scolaire, compte-tenu du protocole sanitaire, de l'interdiction de pratique en intérieur, du blocage de certains chefs d'établissement ou d'élèves peu motivés à l'idée de pratiquer une activité extérieure.

Comment payer ces montants s'il n'y a pas de rentrée d'argent (manque d'adhésions) et que le Chef d'Établissement refuse la prise en charge par le budget de l'EPL ?

Nous demandons que la possibilité soit donnée à nouveau aux AS concernées et peut-être à titre exceptionnel lié aux conditions sanitaires, de proposer l'adhésion par des licences individuelles.

Cela nous paraît une solution raisonnable, juste et pérenne qui permettrait à toutes les AS d'entrer dans la légalité et de respecter le Code de l'Éducation, comme le rappelle la DGESCO.

Monsieur Didier LACROIX répond que la réponse se fera à deux voix. Monsieur LACROIX détient quelques réponses mais l'UNSS dispose de la plus grande partie.

Effectivement, un courrier a été envoyé aux établissements. En terme de retours, il y a eu 4 ou 5 réponses. Pour ces courriers reçus, un était déjà affilié et un second était en restructuration. Par contre, deux lycées pro m'ont dit avoir trop peu d'élèves pour adhérer à l'UNSS. Madame COSTANTINI sera plus à même de faire un bilan complet.

Madame Nathalie COSTANTINI reprend la parole pour compléter le bilan. 137 courriers ont été envoyés dans les AS, quelques retours nous sont parvenus. Nous avons opéré un travail en proximité avec les cadres UNSS afin de vraiment identifier les AS en difficultés, de faire une analyse très précise pour identifier la nature des difficultés et bien les appréhender. Cependant, d'autres sont en difficulté car la dynamique en interne n'est pas suffisamment importante pour que les jeunes se licencient.

Pour information aux membres de l'assemblée, le contrat licence est une modalité qui a été retenue depuis très longtemps, que l'on peut critiquer certes, mais qui a pour intérêt de créer de la ressource financière pour les AS.

Tout d'abord, ce contrat est basé sur un forfait qui tient compte à la fois de la structure de l'établissement et du nombre d'élèves. Un exemple très précis : un collège de 750 élèves doit à peu près 2000 euros sur son contrat licence, ce qui veut dire qu'au-delà du 110ème élève licencié, les sommes perçues restent dans l'établissement.

Ensuite, ce contrat licence permet à la fédération d'avoir une vision plus fine pour établir un prévisionnel au plus près des besoins. La licence individuelle ne permettrait qu'une vision sur l'année N-1. De ce fait, une incertitude sur la ligne des licences et des prévisions aléatoires.

C'est le sens du travail sur lequel nous avons souhaité nous engager en interrogeant les acteurs du sport scolaire au plus près du territoire.

Nous pouvons avoir une réflexion sans revenir sur le contrat-licence, les retours des différents territoires le montrent. En jouant sur les pourcentages des lycées ou des territoires ruraux, ce contrat peut faire évoluer le seuil de rentabilité pour l'AS, en reprenant l'exemple cité en amont de 110 à 90 ou 50. Il faut bien comprendre que chaque action joue sur le budget de l'UNSS. La directrice informe à nouveau que la ligne des partenaires de l'UNSS avait nettement baissée. Nous devons rendre notre structure plus visible et plus attractive pour que des partenaires souhaitent nous accompagner et cela au bénéfice des AS. Notre objectif reste l'organisation de rencontres mais aussi de développer le goût de la pratique sportive et de fédérer des inscriptions parmi nos partenaires fédéraux.

Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles, affirme avoir bien compris l'intérêt du contrat licence, mais certains établissements ne sont pas en mesure de le payer. Des prélèvements, notamment le second versement, sont bloqués par les AS et donc prélevés sur le compte des services régionaux. Les AS ont voulu se mettre en conformité en s'affiliant mais l'obligation du contrat les a mis en difficulté. Il est possible que certains établissements acquitteront au moins une partie du contrat mais tous ne peuvent le faire.

Cela fait plusieurs années que les élus des AS demandent la révision du contrat. Le contrat accompagné permettait d'ajuster en fonction du nombre de licenciés. Cependant, lorsque les AS passent au contrat normal, il n'est pas possible de revenir en arrière. Cela est bien regrettable d'autant plus dans la situation sanitaire actuelle. Ces sommes relatives au contrat licence sont considérées comme un « racket » car les AS n'ont pas le choix suite à l'affiliation.

Madame Nathalie COSTANTINI précise que sa réponse était liée à la licence individuelle.

Madame Mélanie PELTIER notifie que le contrat accompagné et la licence individuelle étaient assez semblables.

Madame Nathalie COSTANTINI affirme que le sujet est à l'étude et que les résultats seront présentés lors du prochain CA. Cependant, la directrice voudrait rectifier un élément émis par Madame PELTIER. Ce ne sont pas les services régionaux qui payent mais l'UNSS, car l'UNSS n'est qu'un. Le mot de « racket » employé par Madame PELTIER est vraiment fort selon la directrice.

L'UNSS est un service rendu au système éducatif français, qui est le seul au monde à être structuré de la sorte en terme de sport scolaire. Des subventions sont données afin d'accompagner les AS et le courrier envoyé par la DGESCO a généré 137 retours d'AS que l'UNSS traite au plus près dans les territoires, 137 AS sur 9 300.

Nous avons les mêmes objectifs et ne sommes pas en opposition à savoir que le plus d'élèves scolarisés possibles soient licenciés dans notre fédération. Nous allons nous donner le temps de la réflexion et accompagner des acteurs du sport scolaire, faire des propositions pertinentes tout en mettant l'accent sur les AS qui sont le plus en difficulté.

Madame Mélanie PELTIER affirme que les élus se font l'écho des territoires de même pour le terme de « racket » employé. Madame PELTIER informe que le service régional dont son AS dépend, a annoncé être très inquiet sur les prélèvements qui ne passeront pas lors du dernier CRUNSS.

Madame Nathalie COSTANTINI répond qu'elle est d'accord avec cette analyse. Sur le dernier prélèvement, il y a eu 45 000 euros de rejet. C'est le reflet d'une réalité dont nous nous occupons. Nous sommes sur un mode associatif.

Il est important de montrer le travail qui a été fait par tous. Un travail important relatif à la santé tels que les tests de valeur physique et la nutrition qui forment un programme et qui nous informera sur l'état de santé de nos licenciés. Nous avons étendu l'application afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent en bénéficier. Notre ambition est de donner au sport scolaire la place qui lui revient et cela pour que nous puissions vérifier lors des 20 visites médicales de l'amélioration de aptitudes physiques des élèves.

Il est important selon la directrice que nous montrions une cohésion et non une opposition car nos objectifs sont les mêmes. Une fédération où la licence moyenne pour une année est de 15,38 euros, où l'on propose 140 activités sportives dans des formats compétitifs, promotionnels et l'évènementiel ne fait pas de « racket ».

Monsieur Thomas MANTEAU, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Nantes, répond dans le même sens qu'effectivement le contrat licence fait, qu'à un certain seuil, le bénéfice revient totalement à l'AS et cela valorise les AS dynamiques. Le seul problème, c'est que la volonté de stabiliser les comptes de la direction nationale afin de s'appuyer sur un prévisionnel de façon plus sécurisée, joue des tours aux AS en difficulté. Des AS avaient fait le choix de la licence individuelle à l'époque afin dans une volonté de se sécuriser. Lorsqu'il nous ait dit qu'il n'y a que 137 retours des AS, ce n'est pas ce que l'on entend du terrain. Ce que l'on entend du terrain, c'est que certaines AS avaient des fonds de réserve qui ont diminué de façon très importante suite à cette période de crise sanitaire. Dans les années à venir, ce ne sont pas 137 AS qui seront en difficulté mais 2, 3 ou 4 000 AS qui le seront. Il y a très peu d'élèves dans les AS et donc peu de rentrée financière.

Madame Nathalie COSTANTINI précise que ce ne sont pas 137 AS en difficulté mais 137 AS auxquelles un courrier a été envoyé en rapport à l'affiliation. Sans prendre l'exemple de cette année, on observe par exemple que le contrat accompagné est assez peu utilisé. C'est peut-être une voie à explorer dans le cadre de cette rénovation envisagée.

Monsieur Mehdi HENNOUNI, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers, espère qu'au mois de septembre, on puisse repartir sur de bonnes bases et que l'on puisse également répondre au courrier du proviseur, reçu par Monsieur Lacroix, concernant quelques AS avec peu d'élèves licenciés.

Madame Nathalie COSTANTINI précise que des réponses ont été apportées soit en direct par échange de mails avec des proviseurs, soit dans les territoires par les cadres UNSS.

Monsieur Mehdi HENNOUNI : « Notre souhait, c'est aussi qu'on travaille avec vous, avec la direction nationale, mais visiblement il y a quand même un problème de communication, vous vous rendez bien

compte, le temps de l'AG, c'est anormal, on a commencé à 9h30, il est 13h30, on n'a pas terminé. Il y a bien quand même un problème de fond qu'il va falloir résoudre. Le fait qu'on en discute ensemble, va peut-être faire évoluer les choses. Si on comprend les choses en amont, peut-être qu'on n'aura pas autant de questions à poser, et l'AG qui devrait durer 3h, durera réellement 3h ».

Madame Nathalie COSTANTINI répète, qu'il y a eu une réunion à la DN UNSS avec les élus des AS. Cela a eu également lieu avec les organisations syndicales. La directrice a proposé qu'il y ait des réunions qui vous permettent de poser toutes vos questions en amont des instances.

Monsieur Mehdi HENNOUNI est satisfait de cette réponse et pense que l'espace de communication, demandé depuis longtemps, peut contribuer aussi au fait que les échanges seront plus aisés entre vous et nous.

Madame Nathalie COSTANTINI précise que ces temps d'échanges n'avaient pas été demandés, bien que la directrice les ait proposés. Lors de l'une des dernières préparations des instances par les élus des AS en présentiel à la DN, la directrice est allée dans la salle pour indiquer qu'elle se mettait à la disposition des élus pour toute question mais elle n'a pas été sollicitée. Pour toute transparence et bonne compréhension des sujets, la directrice propose à nouveau aux élus et représentants des organisations syndicales, des temps d'échanges quand ils le désireront.

Monsieur Mehdi HENNOUNI souhaite revenir sur ce qui a été dit sur la complémentarité avec l'UNSS. Il montre de l'inquiétude vis-à-vis des différents dispositifs tels que le 2S2C et les 30mns d'activité par jour. En interne, on peut aussi trouver des solutions en EPS. Une solution serait de passer de 3h d'EPS à 4h, ou d'augmenter le nombre d'animateurs d'AS au lieu de le diminuer chaque année. Pourquoi encore une fois communiquer sur des choses avec des partenaires extérieurs, bien sûr il faut avoir des partenaires extérieurs, mais en interne, on a des solutions, et ce n'est pas en diminuant le nombre d'infirmières scolaires à l'Education Nationale, que l'on va résoudre les problèmes.

Madame Nathalie COSTANTINI se positionne dans le cadre de ses prérogatives. La fédération UNSS est membre du comité olympique. Grâce à cela, nous sommes reconnus comme une fédération et nous pouvons bénéficier des avantages des fédérations sportives. La directrice pense que ce n'est pas quelque chose qu'il faut mettre de côté. La relation avec les ministères dans leurs nouvelles configurations nous place sous tutelle. Le fait que nous soyons membres du conseil d'administration du mouvement sportif olympique a aussi du sens et du poids pour le sport scolaire. La manière dont les gens ont envie de travailler avec nous sans prendre notre place, parce que justement, de la place, il y en a pour tout le monde.

Monsieur David LELONG, Conseiller national sport scolaire, SE/UNSA, témoigne que l'UNSS, afin de répondre à l'obligation des marchés publics, va faire appel à l'UGAP. Cela soulève plusieurs interrogations :

- Le binôme travaillera avec les transporteurs habituels mais quel en sera le surcoût ? Est-ce que l'UNSS a évalué ce surcoût ?

- Les plans de transports sont souvent remaniés jusqu'au matin des rencontres : comment seront gérés les ajustements ou les annulations de dernière minute ? Nous sommes inquiets car le fait de faire appel à l'UGAP va compromettre la flexibilité des AS à remanier les plans de transport.

- L'UGAP ne souhaitant qu'un seul intermédiaire départemental, quel sera le rôle des coordonnateurs de district ?

Madame Nathalie COSTANTINI : Dans le cadre de notre tutelle, l'UNSS en lien avec le ministère de l'éducation nationale, est contrainte aux règles de la commande publique. Ceci fait aussi partie d'une demande de la cour des comptes depuis fort longtemps aussi et donc nous nous sommes mis en ordre de marche. Nous l'avons fait sur tous les chapitres hors transport, parce que comme vous l'avez dit, les transports correspondent à 10 millions d'euros sur notre budget. Il faut savoir que dans les grosses académies, c'est parfois 800 bus qui le mercredi sont commandés. Comme nous nous étions engagés à le faire, nous avons agi avec l'UGAP, qui est la plateforme de notre tutelle et qui nous évite à faire des appels d'offres parce que nous n'avons dans la structure aucune compétence pour réaliser ces appels d'offre. Ce service est payant et nous amène à avoir 20% de plus de coût par rapport à ce que nous réalisons en toute illégalité en dehors du code du marché public. Ces 20% représentent autant d'argent gagné qu'une mise au contentieux pour absence de mise en concurrence. Sur la partie transport, on continue le travail avec l'UGAP

mais rien n'a été conclu dans ce cadre-là car à l'heure actuelle, l'UGAP est dans l'incapacité de pouvoir nous accompagner sur la totalité de la chaîne. Nous avons présenté à l'UGAP deux outils construits par des cadres UNSS. Cette visioconférence a lieu lundi prochain. Si l'UGAP accepte ces outils, cela nous permettrait une diminution des coûts intermédiaires.

Actuellement, les coordonnateurs de districts sont reconnus comme des rouages essentiels pour le système du sport scolaire puisqu'ils perçoivent des IMP mais pour l'instant ils n'ont pas de place dans l'organisation et ils ne sont pas reconnus comme étant une entité juridique. Se pose le problème des comptes de district, de la capacité à pouvoir passer une commande et d'engager des fonds UNSS au titre des départements puisque le seul niveau qui est reconnu jusqu'à présent, c'est le niveau départemental.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, pose la question des affiliations des établissements à l'AEFE. Pour l'heure, les affiliations sont bloquées et les établissements ne peuvent pas licencier les élèves. Madame François souhaite en connaître la raison. C'est un potentiel de 13 000 élèves qui sont empêchés dans une période compliquée, cela serait bien de pouvoir palier à cela.

Madame Nathalie COSTANTINI laisse Monsieur LACROIX répondre sur le travail qui est mené avec l'AEFE et sur l'autre partie de la question laissera Monsieur Bernard QUINCY y répondre.

Monsieur Didier LACROIX informe qu'il y a eu une rencontre avec l'AEFE au sujet de la convention qui est arrivée à terme. Il est convenu d'une réunion courant mars avec l'AEFE et l'UNSS.

Madame Nathalie COSTANTINI affirme que l'arrivée à terme de la convention n'empêche pas les inscriptions.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, informe que sur le territoire, ce sont les services régionaux qui valident. Pour l'AEFE, cela se passe au niveau de la direction nationale.

Madame Nathalie COSTANTINI ne comprend pas ce qui bloque les affiliations, si ce n'est, comme l'a dit Monsieur LACROIX, l'attente de la signature de la convention.

Madame Nathalie FRANÇOIS pense que le problème n'est pas technique, c'est une question de décision.

Monsieur Didier LACROIX déclare prendre bonne note et qu'une réponse sera apportée à la prochaine instance.

Monsieur Thomas MANTEAU, élu des AS, enseignant EPS, animateur AS, académie de Nantes :

A propos de l'aide exceptionnelle aux AS : La dernière AG a validé l'aide exceptionnelle aux AS à hauteur de 25% du contrat licence du budget 2020. Certaines AS nous interpellent sur les modalités de remboursement lorsqu'elles ont déjà payé la totalité du contrat par chèque en un seul versement. Qu'est-il prévu alors ? Comment s'effectue le versement de la 1ère partie de l'aide déduite du prélèvement de décembre 2020 ?

Nous avons demandé une aide aux AS plus importante lors de l'AGE du 5 novembre. Le représentant du ministère de l'EN avait accepté cette possibilité au regard du budget réalisé de 2020 et de celui prévisionnel de 2021. Qu'en est-il ? Les 2/3 de l'aide aux AS, seront-elles versées en 2021. Une aide plus importante est-elle envisagée ?

Madame Nathalie COSTANTINI répond qu'il n'est pas trop tard, le budget a été voté et cela ne reste qu'un prévisionnel.

Concernant la première question, l'information a été donnée aux services régionaux afin de permettre de faire des remboursements aux AS qui ont payé en une fois. Ce dont vous parlez est en cours et nécessite qu'il y ait le traitement de la totalité des AS pour pouvoir faire apparaître celles qui avaient payé en totalité. Il y aura des remboursements, nous nous sommes engagés.

Quant à la seconde question que vous posez, celle-ci est totalement liée à l'arrêté des comptes que nous allons faire au mois d'avril. Il est probable qu'il y ait une proposition pour les AS dans le cadre d'une réaffectation financière au bénéfice du contrat licence mais il faudra attendre la clôture des comptes. La directrice aurait souhaité que cela ait été anticipé en fin d'année scolaire dernière, cependant nous n'avons pas de visibilité sur la crise sanitaire.

Monsieur Thomas MANTEAU conclut que la directrice laisse l'espoir d'une aide supplémentaire.

Madame Nathalie COSTANTINI atteste que ce n'est pas de l'imprécision mais justement que l'UNSS ne se positionne pas sur des éléments qui ne sont pas encore votés concernant les comptes qui ne seront finalisés qu'au mois d'avril.

Monsieur Thomas MANTEAU note que l'on peut faire des prévisions puisque le budget est prévisionnel.

Madame Nathalie COSTANTINI précise que justement on fait un prévisionnel large pour être sûr que nous puissions réaliser ce que nous proposons., l'inverse serait gênant ! Des choix vont s'opérer tout en sécurisant les services déconcentrés afin que l'animation en territoire perdure.

Pour conclure, ce n'est pas de l'incapacité de faire les choses comme cela a été évoqué, pas toujours très élégamment, mais de la prévision et de la concertation avec nos partenaires au bénéfice d'un sport scolaire toujours plus fort.

Monsieur Thomas MANTEAU comprend bien que c'est pour laisser une marge de manœuvre mais comme ce n'est que du prévisionnel, pour nous ce n'est pas antinomique que de placer des chiffres qui permettent d'avoir un total, même si ce n'est qu'approximatif. Il est préférable que de ne pas mettre de chiffre du tout, c'est juste cela qui gêne.

IX) Clôture par Didier LACROIX

Monsieur LACROIX remercie l'ensemble des membres pour avoir participé à cette assemblée générale très animée ainsi que pour les prises de parole constructives. La séance est levée.